

Coopérer...

**...pour le progrès
de l'agriculture...**

**Rapport
de Responsabilité
Sociétale**

**...partout,
et pour tous.**



Sommaire

ÉDITO p. 04

Chapitre 1 p. 05

Limagrain, groupe semencier international, détenu par une coopérative agricole française

1.1. Limagrain en 2019 p. 06

1.2. Limagrain, créé et dirigé par des agriculteurs français p. 08

Un actionnariat d'agriculteurs p. 08

La gouvernance coopérative de Limagrain p. 09

1.3. Notre métier : semencier avant tout p. 11

Les semences p. 11

Les produits de jardin p. 13

Un environnement concurrentiel concentré et en recomposition p. 13

Les produits céréaliers : la valorisation des productions de nos associés-coopérateurs p. 14

1.4. Notre organisation : au plus près des marchés et des attentes de nos clients p. 15

1.5. Nos défis p. 16

1.6. Nos réponses p. 21

1.7. Notre modèle de création de valeur p. 17

Chapitre 2 p. 22

Nos engagements en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

2.1. Notre politique RSE et sa gouvernance p. 23

Les trois priorités RSE p. 23

L'organisation opérationnelle p. 24

2.2. Nos risques et nos opportunités p. 25

Chapitre 3 p. 26

COOPÉRER

3.1 Concourir à la performance durable des exploitations des associés-coopérateurs p. 27

Produire des semences de nouvelles espèces p. 27

Développer de nouvelles opportunités de production pour les associés-coopérateurs p. 28

Accompagner la transformation digitale de l'agriculture p. 28

3.2 Diffuser une culture commune p. 29

Rassembler autour du projet d'entreprise p. 29

Le rapprochement des cultures au travers de Limagrain Academy p. 29

Mieux travailler ensemble p. 30

Des parcours d'intégration p. 30

3.3 S'engager auprès des communautés des territoires de nos implantations p. 31

S'engager sur le territoire d'origine de Limagrain, la plaine de Limagne-Val d'Allier p. 31

S'engager sur les territoires de toutes nos implantations p. 34



Chapitre 4 p. 38**POUR LE PROGRÈS DE L'AGRICULTURE****4.1 Proposer des solutions innovantes
issues de la génétique des plantes
pour concourir à la performance durable
de toutes les agricultures** p. 39

Développer des solutions végétales et culturales durables
pour contribuer à relever les défis de demain p. 39

Accompagner l'évolution des différents modèles
d'agriculture pour une meilleure performance
des exploitations et un monde plus durable p. 43

Assurer à nos clients des produits sûrs et de qualité p. 43

**4.2 Protéger, enrichir et diffuser
la biodiversité végétale** p. 46

Les systèmes de protection des innovations
dans le domaine du végétal p. 48

**4.3 Nourrir le dialogue sociétal
sur les enjeux de la semence** p. 49**Chapitre 5** p. 52**PARTOUT ET POUR TOUS****5.1 Créer un environnement propice
à l'épanouissement professionnel** p. 53

Favoriser le dialogue social p. 53

Assurer la sécurité et la sûreté des personnes p. 54

Attirer et développer tous les talents p. 58

S'engager pour la diversité et l'égalité professionnelle p. 64

**5.2 Agir selon nos Principes Ethiques
et Code de Conduite** p. 67

Diffuser et respecter notre éthique des affaires p. 67

Développer auprès de nos fournisseurs
une politique d'achats responsables p. 75

Protéger les données et les systèmes d'information p. 76

**5.3. Limiter l'impact environnemental
de nos activités** p. 77

Les mesures de prévention, de recyclage
et d'élimination des déchets p. 79

Baisser notre consommation d'énergie
et nos émissions de gaz à effet de serre p. 81

Économiser l'eau et contrôler nos rejets aqueux p. 84

Protéger les éco-systèmes présents sur nos sites majeurs p. 86

Chapitre 6 p. 87**Limagrain en chiffres**

6.1. Les données sociales p. 88

**6.2. Les impacts environnementaux
de Limagrain** p. 89

Chapitre 7 p. 91**Note méthodologique**

7.1. Périmètre p. 92

7.2. Procédures méthodologiques p. 92

7.3. Pertinence et choix des indicateurs p. 93

7.4. Consolidation et contrôle interne p. 93

**7.5. L'engagement de Limagrain
vis-à-vis du Pacte Mondial** p. 95

Chapitre 8 p. 96**Rapport de l'Organisme
Tiers Indépendant****Conception, rédaction :**

Direction Responsabilité Sociétale
des Entreprises Groupe (RSE)

Conception graphique :

Agence PatteBlanche

Crédits photos :

Vincent Bouchet, Jérôme Chabanne, Gyro/Roman
Jehanno, Fair Planet, LPO/Clément Rollant, CEN
Auvergne/Romain Lecomte, Photothèque Limagrain
et ses filiales, Adobe Stock, Getty Images



Édito



Cette première Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) de Limagrain est l'opportunité de publier le fruit de nos réflexions sur la raison d'être de notre groupe et ses responsabilités en matière sociale, sociétale et environnementale. Formalisées par notre Projet d'Entreprise et notre nouveau programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), elles définissent notre identité et les responsabilités qui nous incombent au regard de nos parties prenantes, dans le respect de nos valeurs de Progrès, de Persévérance et de Coopération.

Notre identité de groupe semencier international déteint par une coopérative agricole française est unique dans notre domaine d'activité et nous confère des responsabilités à différentes échelles.

Localement, sur le territoire de la coopérative, Limagrain a pour vocation de contribuer à la performance durable des exploitations agricoles de ses associés-coopérateurs, tout en participant au développement global du territoire. Limagrain a su développer des filières agro-industrielles, de la semence aux produits de boulangerie et de pâtisserie, à même de conforter l'activité de ses associés-coopérateurs, tout en devenant localement un employeur de premier plan. Fort de son développement et attaché à la plaine de Limagne Val d'Allier, Limagrain participe avec responsabilité au dynamisme et au rayonnement de son territoire.

Parallèlement, comme semencier international de premier plan, Limagrain entend contribuer au progrès de toutes les agricultures par sa capacité à apporter aux agriculteurs et maraîchers du monde entier des solutions innovantes exclusivement issues de la génétique des plantes. Ainsi, Limagrain participe à la satisfaction des besoins alimentaires mondiaux tant en quantité qu'en qualité.

Ce rapport offre aussi l'opportunité de découvrir le nouveau programme RSE que nous allons mener au cours des trois prochains exercices et dont nous rendrons compte des avancées dans ce document annuel. Il intègre nos politiques, indicateurs et actions en lien avec nos responsabilités liées à la dualité de notre identité et en matière de droits humains, de libertés fondamentales, d'environnement et de lutte contre la corruption répondant à notre engagement vis-à-vis du Pacte Mondial des Nations-Unies.

Pour Limagrain, agir de manière durable se résume par « coopérer pour le progrès de l'agriculture partout et pour tous ».



Limagrain, groupe semencier international, détenu par une coopérative agricole française

Fier de sa double nature,
Limagrain est un groupe
semencier international
dont la maison-mère est une
coopérative agricole française.

Créée et dirigée par des agriculteurs du centre de la France, elle donne au Groupe ses racines et sa gouvernance et a développé localement des filières pour valoriser les productions de ses associés-coopérateurs.

Cette dualité est constitutive de la nature de Limagrain et s'exprime au quotidien.

1 LIMAGRAIN EN 2019

Un groupe semencier international, détenu par une coopérative agricole française



4^e SEMENCIER MONDIAL



N°2 FRANÇAIS de la boulangerie-pâtisserie industrielle

1 883 millions d'€ de chiffre d'affaires



678 millions d'€ de CA issus des partenariats stratégiques

80 millions d'€ de résultat net



Plus de **10 000 SALARIÉS** dans le monde

1 500 ASSOCIÉS coopérateurs



80 nationalités



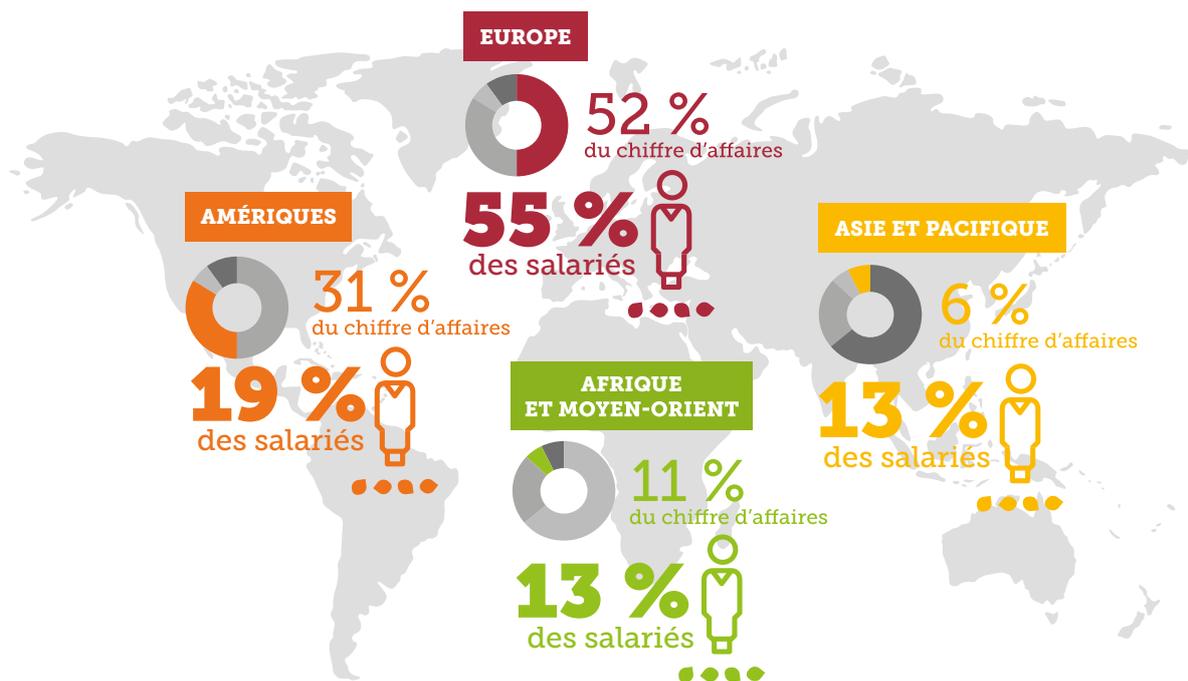
Des **FILIALES** dans **56 PAYS**



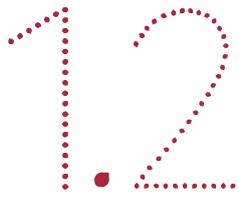
Plus de **40 000 ha** de production sous contrat en Limagne



15,9% du chiffre d'affaires professionnel investis en **RECHERCHE**



Répartition du chiffre d'affaires et des effectifs cumulant les données Groupe (IFRS 11) et les partenariats stratégiques (AgReliant, AGT, Genective, Seed Co, Soltis, Canterra Seeds, Hengji Limagrain Seeds, Carthage Génétique et Prime Seed Co).



LIMAGRAIN, CRÉÉ ET DIRIGÉ PAR DES AGRICULTEURS FRANÇAIS

Un actionnariat d'agriculteurs

La coopération fait partie de notre ADN : nous sommes une société de personnes et non de capitaux. Dans le panorama des leaders mondiaux de la semence dominé par les grands groupes agrochimistes, nous présentons une forme de gouvernance inédite. La coopérative Limagrain est notre maison-mère et ses 1 500 associés-coopérateurs constituent l'actionnariat de notre Groupe.

Les associés-coopérateurs sont tout à la fois associés, fournisseurs et clients de leur coopérative. Ils sont engagés selon un modèle de fonctionnement démocratique : un homme égal une voix, quel que soit le nombre de parts sociales détenu par chacun. Répartis en cinq sections géographiques, ils élisent des délégués de section, qui eux-mêmes votent les décisions lors de l'Assemblée Générale, notamment le choix des administrateurs.

Cet actionnariat stable et solidaire est porteur d'une vision stratégique de long terme, garante d'une performance économique dans la durée, d'autant qu'elle est portée par des administrateurs issus du terrain, fortement impliqués dans la gouvernance de l'ensemble des activités du Groupe.

Notre projet vise à concourir à la performance durable des exploitations agricoles de Limagne Val d'Allier et à faire de notre territoire d'origine une zone d'excellence agricole. Nous ne considérons pas le profit comme une finalité, mais comme un moyen pour la réalisation de notre projet. Limagrain s'attache donc à développer des productions agricoles et des solutions répondant aux besoins de l'entreprenariat familial agricole de ce territoire.

Notre performance s'inscrit dans le temps et nos résultats doivent permettre de rémunérer équitablement les associés-coopérateurs et les salariés, et par là même d'assurer la stabilité, le développement et la pérennité du Groupe ; une vision partagée avec les actionnaires minoritaires présents au capital de certaines structures filiales.



La gouvernance coopérative de Limagrain

Le système de décision chez Limagrain se répartit en trois instances de gouvernance : le Conseil d'Administration, le Bureau et le Comité de Direction.



De gauche à droite :

Daniel Jacquemond : représentant la section des Cadres Dirigeants ; Sébastien Briffon ; Annick Brunier, membre du Bureau ; Guillaume de Quatrebarbes ; Patrice Grand ; Philippe Blateyron, membre du Bureau ; Bernard Montel ; Joel Amaud ; Séverine Darsonville ; Pascal Viguier, Président, membre du Bureau ; Philippe Aymard, Vice-président, membre du Bureau ; Jean-Luc Petoton ; Claude Raynaud, Vice-président, membre du Bureau ; Bruno Gueguen ; Pierre-Antoine Rigaud ;

Yannick Chassaing ; Eric Greliche, membre du Bureau ; Sébastien Vidal, Vice-président, membre du Bureau.

Le Conseil d'Administration

est composé de 17 agriculteurs et d'un cadre dirigeant. Renouvelé par tiers chaque année, le Conseil d'Administration élit le Président et désigne le Directeur Général sur propositions du Président ainsi que les Présidents des activités du Groupe. Le Conseil d'Administration s'est réuni à quinze reprises sur l'année, alternativement sur les questions locales liées à la coopérative et sur les questions internationales.

Le Bureau est composé de sept agriculteurs élus, membres du Conseil d'Administration et de trois dirigeants salariés (le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et le Directeur de la Coopérative). Ils assistent aux réunions du Bureau qui se tiennent deux fois par mois.

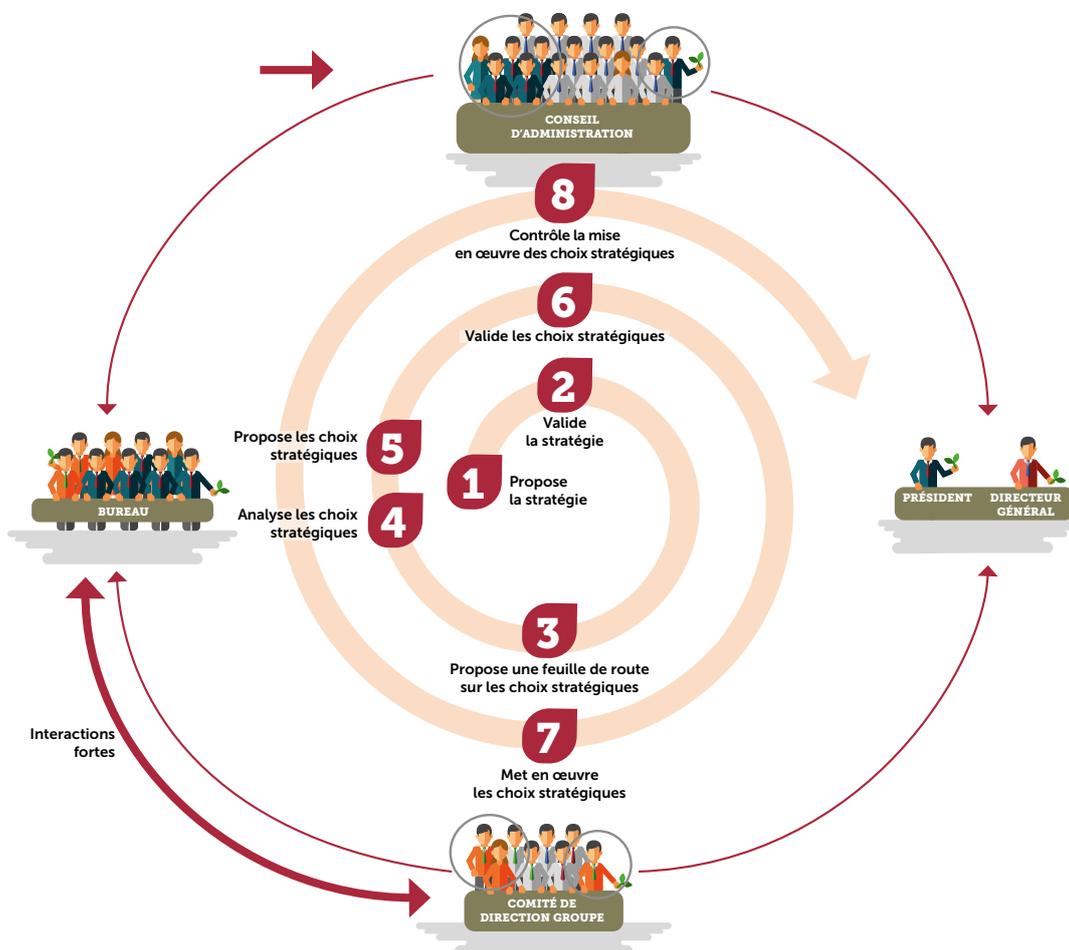


De gauche à droite :

Régis Fournier : Directeur Semences de Grandes Cultures ; Christophe Brasset : Directeur Limagrain Coop ; Valérie Mazza : Directrice des Affaires Scientifiques et de l'Innovation ; Daniel Jacquemond : Directeur Général Adjoint ; Damien Bourgaré : Directeur Général ; Agnès Mistretta : Directrice des Ressources Humaines et de la RSE ; Vincent Supiot : Directeur Financier ; Franck Berger : Directeur Semences Potagères

Le Comité de Direction est composé du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, des directeurs d'activités et de certaines fonctions transverses du Groupe. Il se réunit deux fois par mois.

Le processus de décision implique les trois instances selon la répartition et l'enchaînement décrits comme suit :



Notre modèle de gouvernance repose sur trois spécificités :

- Le Groupe est dirigé par un Président, agriculteur élu, et un Directeur Général, salarié nommé par le Conseil d'Administration ;
- Ce format de binôme est reproduit au sein des six activités opérationnelles de Limagrain dans le monde ;
- Les cadres dirigeants de l'entreprise, quel que soit leur pays d'origine, participent, aux côtés des agriculteurs, au capital de la Coopérative comme « associés-non coopérateurs ». Un administrateur, issu de leur rang, les représente au Conseil d'Administration.

Ce modèle favorise la proximité entre les associés-coopérateurs, leurs élus et les instances dirigeantes. Il permet une prise de décision efficace grâce à une vision stratégique partagée et des regards croisés entre administrateurs et dirigeants salariés.

Cette culture de la coopération, partagée par les adhérents et les salariés, s'étend aux collaborations scientifiques, industrielles et commerciales, entretenues par notre Groupe partout dans le monde.

13. NOTRE MÉTIER : SEMENCIER AVANT TOUT

Créateur de variétés végétales, Limagrain produit et commercialise des semences de grandes cultures et des semences potagères. À la différence de ses grands concurrents internationaux, Limagrain a pour unique métier celui de semencier. Limagrain n'a, en effet, aucune activité dans le domaine de l'agrochimie, mais complète aussi ses activités destinées aux professionnels, agriculteurs et maraîchers, par la commercialisation de semences aux jardiniers amateurs.

Fort de l'ancrage local de la Coopérative et de sa vocation à valoriser les productions de ses associés-coopérateurs, Limagrain a aussi développé sur son territoire d'origine des filières céréalières allant jusqu'aux produits finis destinés aux consommateurs. Là aussi, le point de départ réside dans la semence, par la création de variétés de maïs et de blé, qui allient adaptation au terroir de la Limagne Val d'Allier et aux process industriels mis en œuvre pour la production d'ingrédients céréaliers et de produits de boulangerie-pâtisserie.

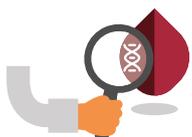
Les semences

Être semencier, c'est d'abord créer à partir de la diversité génétique existante de nouvelles variétés aux performances améliorées. Les semences de ces variétés doivent ensuite être produites, usinées pour assurer leur qualité et commercialisées auprès des agriculteurs et des maraîchers. Limagrain

maîtrise tous ces métiers, tant pour les semences de grandes cultures que pour celles de potagères et dispose pour leur mise en marché d'un portefeuille de marques réputées.

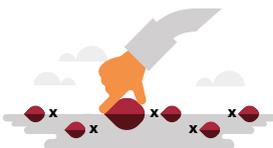
NOTRE MÉTIER DE SEMENCIER

CRÉATION DE VARIÉTÉS VÉGÉTALES



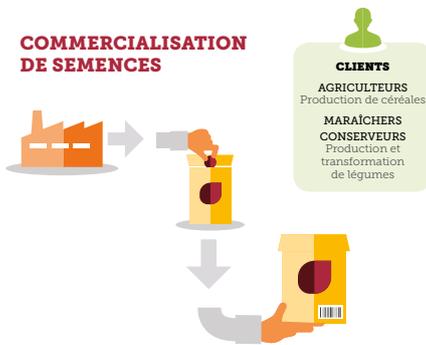
Nous recherchons des caractères dans les gènes des plantes pour améliorer leur rendement, leurs résistances, leur goût et leurs qualités nutritionnelles.

PRODUCTION DE SEMENCES



Nous travaillons avec nos adhérents, nos fermes de production et des agriculteurs multiplicateurs pour produire des semences dans différentes zones du monde.

COMMERCIALISATION DE SEMENCES



Nous conditionnons et commercialisons des semences de grandes cultures (maïs, blé, tournesol, colza, etc.) et des semences potagères (tomate, carotte, melon, chou-fleur, courgette, etc.) auprès de clients ou dans nos filières intégrées.

Les semences potagères

Très diversifiée, la gamme Limagrain comporte une cinquantaine d'espèces, parmi lesquelles les plus consommées au monde, comme la tomate, le piment doux (poivron) et fort, l'oignon, la pastèque, la carotte, le concombre, le melon, la laitue, le chou, le chou-fleur, le maïs doux, le haricot, la courgette, etc., mais aussi des espèces locales comme l'endive en France, le fenouil en Italie, la courge kabocha, la moutarde-épinard ou le chou cantonais pour les pays asiatiques ou la tomatille au Mexique.

Les clients de Limagrain sont les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – et les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation.

N° 1 mondial des semences potagères, Limagrain détient pour certaines de ces espèces des positions de leader comme en tomate, la principale espèce potagère en valeur au monde, mais aussi en carotte, melon, chou-fleur et courgette, et des positions de n° 2 en haricot ou de n° 3 en poivron par exemple.



Les semences de grandes cultures

N° 6 mondial du secteur, Limagrain commercialise des semences de grandes cultures à destination des agriculteurs.

Le maïs et le blé sont les deux espèces majeures retenues par Limagrain sur le plan mondial. En complément, la société développe un portefeuille d'espèces adapté à chaque région et chaque marché où elle opère. Par leur importance sur le marché domestique européen, le tournesol et le colza sont des espèces stratégiques. Des espèces régionales ont aussi été identifiées pour leur complémentarité indispensable pour répondre aux besoins des différents marchés. Pour certaines, Limagrain conduit un programme de création variétale comme l'orge, le soja, le millet, le riz et les légumineuses. Pour d'autres, comme les fourragères, les haricots ou le sorgho, Limagrain dispose d'accords de distribution avec des sélectionneurs de ces espèces qui lui permettent de proposer à ses clients locaux une offre commerciale complète.

Les activités en semences de grandes cultures de Limagrain couvrent historiquement l'Europe et l'Amérique du Nord, et se sont développées depuis 2010 sur de nouvelles zones comme l'Asie, l'Amérique du Sud et l'Afrique.





Les produits de jardin

Limagrain propose aussi aux jardiniers amateurs de certains marchés européens une gamme complète de semences (potagères, florales et de gazon) et de produits associés : bulbes à fleurs et équipement de jardin. L'offre commerciale en matière de produits de jardin s'est élargie et diversifiée au cours des deux derniers exercices, illustrant la réorientation de la stratégie marketing initiée vers des produits répondant aux besoins urbains et à la transformation digitale. L'objectif de Limagrain est de devenir le partenaire de tous les jardiniers dans leur expérience du jardin.

Les clients de l'activité Produits de Jardin sont l'ensemble des réseaux de distribution de ces produits comme les jardinerie, les grandes surfaces de bricolage et les grandes surfaces alimentaires. La gamme produits de jardin est également commercialisée en ligne, au travers de différents sites Internet, spécialistes de l'univers du jardin et généralistes de la vente en ligne.

Un environnement concurrentiel concentré et en recomposition

Au sein d'un environnement concurrentiel déjà très concentré, plusieurs opérations de rapprochement ont eu lieu récemment. Elles concernent des opérateurs majeurs du secteur des semences et de l'agrochimie. En conséquence, même si l'intégration des marchés reste inégale selon les zones et les espèces, les cinq premiers semenciers représentent aujourd'hui plus de la moitié du marché mondial des semences commerciales (en termes de chiffre d'affaires semences).

Ces mouvements mettent en évidence une tendance des entreprises du secteur de l'agrochimie à consolider leur portefeuille d'actifs en intégrant ou renforçant les semences, en réponse aux difficultés d'un marché de l'agrochimie impacté par les

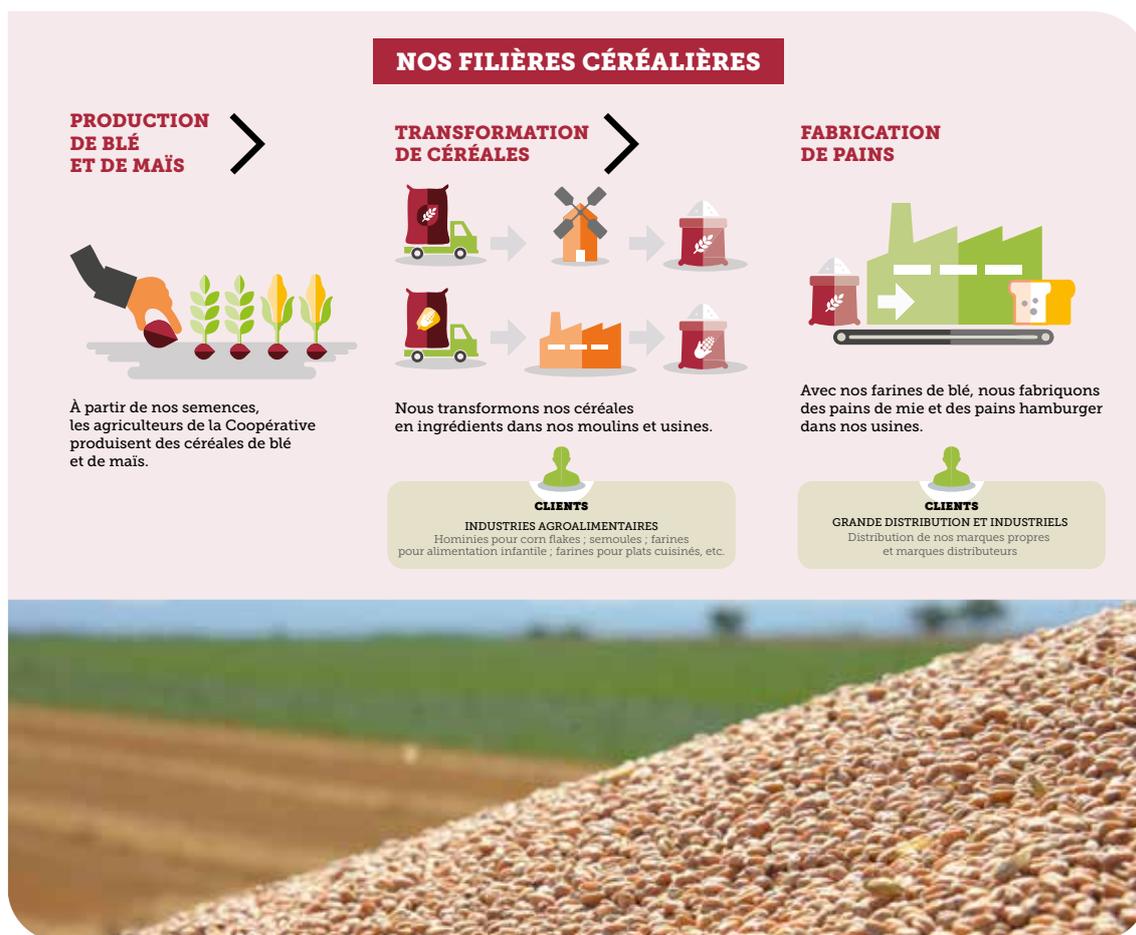
difficultés économiques des agriculteurs et par la réticence croissante aux produits phytosanitaires dans certains pays.

Ces rapprochements ne changent pas significativement la taille des principaux opérateurs sur le marché des semences. En revanche, la répartition géopolitique des acteurs majeurs du secteur s'avère fortement modifiée, faisant apparaître l'arrivée au premier plan des acteurs chinois. Parmi les dix plus grands semenciers mondiaux, trois sont allemands, deux chinois et un américain. Dans ce nouveau paysage semencier mondial, Limagrain conserve sa position concurrentielle de 4^{ème} acteur mondial.

Les produits céréaliers : la valorisation des productions de nos associés-coopérateurs

A partir de notre cœur de métier, la semence, nous avons créé, sur notre territoire d'origine la Limagne Val d'Allier, des filières intégrées de valorisation des productions de blé et de maïs de

nos associés-coopérateurs. Ces filières céréalières, véritables circuits courts industriels, contribuent à la pérennisation de leurs exploitations et à la vitalité du territoire.

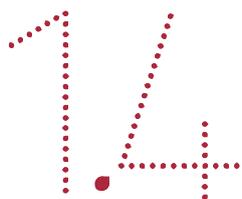


La transformation de céréales

Limagrain Ingrédients développe et fabrique dans ses moulins et usines des ingrédients céréaliers authentiques et fonctionnels à partir des grains produits en Limagne Val d'Allier par nos associés-coopérateurs. Ses clients sont les industriels de l'agro-alimentaire. Chaque année, Limagrain Ingrédients transforme ainsi environ 200 000 tonnes de céréales locales dans ses sept sites industriels, et ce à destination de quatre marchés principaux : les snacks, les céréales petit déjeuner, la panification, les plats préparés. Limagrain Ingrédients est leader européen des farines fonctionnelles.

L'accès au consommateur final par les produits de boulangerie-pâtisserie

A partir des farines de blé de Limagrain Ingrédients, nous fabriquons des produits de boulangerie, notamment des pains de mie et des pains hamburger. Cette gamme est complétée par une offre en pâtisserie comportant gâteaux, crêpes et gaufres. Jacquet Brossard dispose de sept sites industriels en France et en Belgique et se classe 2nd sur le marché français de la boulangerie et de la pâtisserie industrielle.

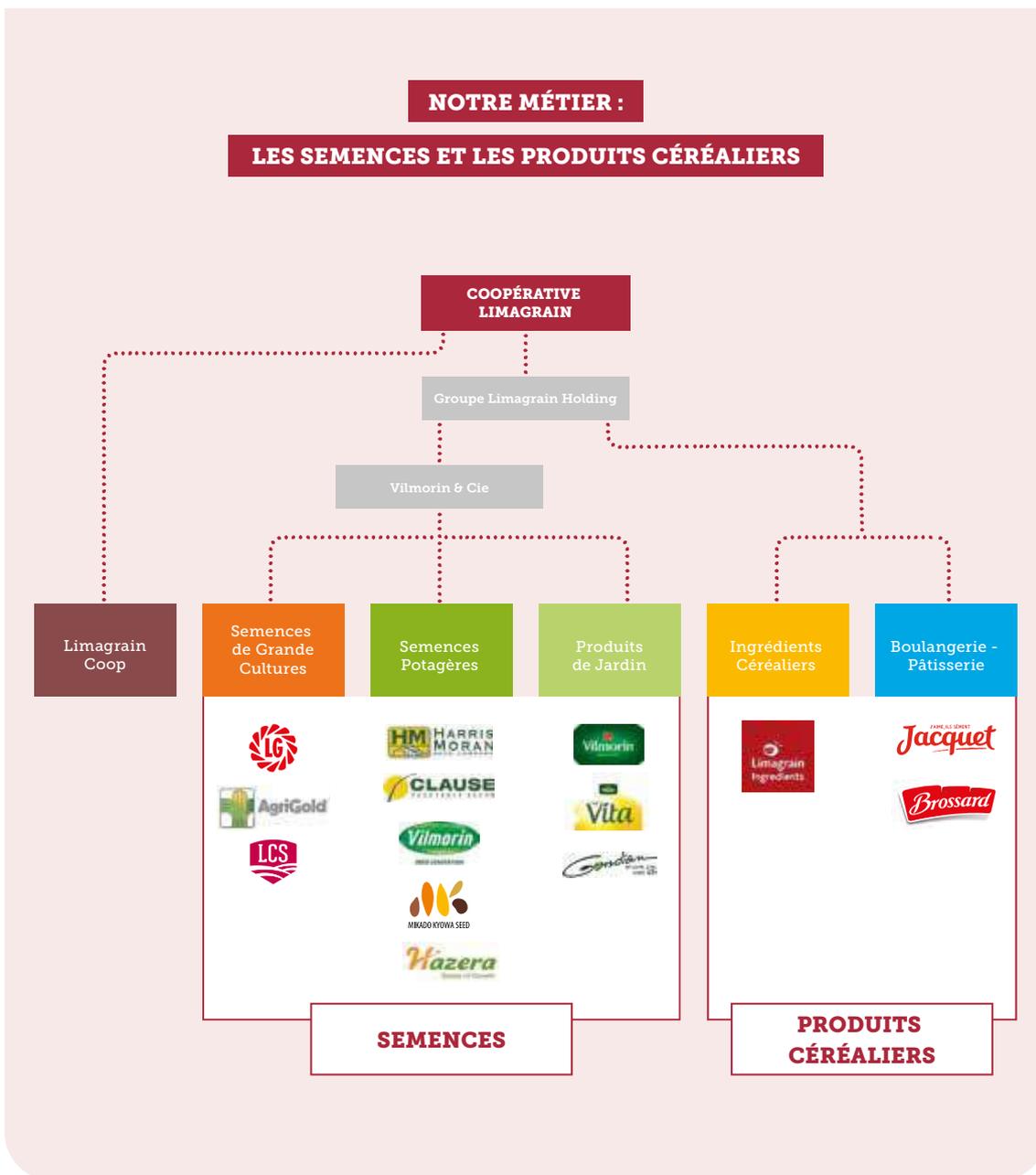


NOTRE ORGANISATION :

AU PLUS PRÈS DES MARCHÉS ET DES ATTENTES DE NOS CLIENTS

Nous avons fait le choix de nous organiser en Business Units (BU), afin de privilégier la proximité avec nos différents marchés, très segmentés en termes de produits comme de territoires. Cette

organisation est une véritable force : elle nous permet de mieux prendre en compte les attentes de nos clients, d'être plus efficaces et plus agiles et d'accroître notre position globale.



15 NOS DÉFIS

Les défis de Limagrain sont directement liés aux grandes tendances qui affectent le secteur des semences et de l'agriculture.



Pour nourrir près de 10 milliards de personnes à l'horizon 2050, il faudra augmenter la production agricole de 60 %

Nous savons que les défis démographiques s'accompagnent d'une plus forte urbanisation, de modifications des niveaux de vie et des habitudes alimentaires. Il faut aussi tenir compte des changements climatiques et de la nécessaire préservation des ressources naturelles. Il faudra donc savoir produire plus et mieux. Notre métier de semencier a un rôle clé à jouer face à ces enjeux, par la capacité qu'a la semence à impacter positivement la production agricole qui en résulte, tout en contribuant à réduire les externalités négatives grâce au progrès génétique qu'elle permet de diffuser.



Accéder à la biodiversité végétale et financer la recherche pour répondre aux enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux de l'agriculture

La création variétale est un élément clé pour répondre aux enjeux alimentaires, économiques et environnementaux auxquels nous devons faire face. La diversité du matériel génétique végétal, son accessibilité et sa conservation sont indispensables pour créer de nouvelles variétés. De plus la création variétale requiert des technologies de plus en plus pointues et coûteuses et du temps. Il faut en effet compter entre 7 et 10 ans pour créer une nouvelle variété. Une attention particulière doit aussi être portée à la protection des droits des créateurs de ces nouvelles variétés végétales, source indispensable du financement de la recherche.



L'acceptabilité sociétale

Le secteur agricole et agro-alimentaire est de plus en plus questionné par ses parties prenantes. Son acceptabilité sociétale est indispensable à son développement, tant pour l'attractivité de ses métiers, que pour l'acceptation et le soutien de ses activités par le public et les autorités. Le secteur doit répondre aux préoccupations grandissantes des consommateurs vis-à-vis de l'impact des nouvelles technologies, des pratiques agricoles et des produits alimentaires sur leur santé et sur l'environnement.



La transformation digitale

Comme tous les secteurs de l'économie, l'agriculture connaît une transformation profonde liée au numérique. Applications, services, big data, blockchain, intelligence artificielle, robots, drones, etc. : nous vivons actuellement une nouvelle révolution agricole. L'évolution de l'agriculture vers la triple performance, économique, sociale et environnementale, passe par la mise en œuvre de nouvelles pratiques dont certaines supposent la mise au point d'agroéquipements totalement innovants. La collecte et l'analyse de masses de données permettent de compléter le métier et l'expérience de l'agriculteur et contribuent à la modélisation de systèmes de production innovants. L'agriculture de précision en bénéficie pour optimiser l'utilisation des facteurs de production dans le contexte individuel de chaque exploitation. Enfin, applications et développement des réseaux digitaux permettent la création de nouveaux modes de relation.

16 NOS RÉPONSES

Fort de son actionnariat d'agriculteurs réunis en coopérative, Limagrain met en œuvre une stratégie visant à développer sa position de semencier international. Par la commercialisation de semences de variétés performantes, Limagrain entend donc apporter aux agriculteurs du monde entier des solutions durables, à même de faire progresser toutes les formes d'agriculture. Cet objectif requiert un investissement soutenu en recherche, une politique ciblée de croissance externe et de partenariat, combinés à une forte internationalisation des activités.

Au sein de son territoire d'origine, la Limagne Val d'Allier, Limagrain se doit de valoriser au mieux les productions agricoles de ses associés-coopérateurs, contribuant ainsi à la pérennité de leurs exploitations conduites selon un modèle d'entreprenariat familial. En complément de la production de semences, les deux filières céréalières locales sont le moyen de créer un supplément de valeur ajoutée, par l'intégration de toutes les étapes de la création variétale jusqu'au produit fini ou semi-fini. Ces filières bénéficient de nos connaissances éprouvées des interactions entre génétique et procédés industriels, de notre politique volontariste en matière d'innovations produits et de marques réputées.



Ressources

Humaines


Plus de **10 000 salariés permanents** de 80 nationalités


1 500 associés-coopérateurs


77,5 % du capital du Groupe détenus par la Coopérative lui confère une grande stabilité de son actionariat


Depuis son origine, une forte part du **résultat réinvesti** dans le développement de Limagrain

Financières


Un **endettement maîtrisé**

Intellectuelles


15,9 % du chiffre d'affaire investi dans la recherche


Plus de 20 % des effectifs actifs dans la recherche


Plus de 100 stations et centres de recherche


Plus de 50 ans d'expérience dans la création variétale et la production semences

Production


18 sites industriels de semences à travers le monde


13 sites de produits céréaliers en France et au Benelux

Naturelles / Environnementales


Plus de 40 000 ha de productions agricoles sous contrat en Limagne Val d'Allier


496 568 MWh d'énergie consommée


2 605 357 m³ d'eau consommées


Une contribution active à la **création, la protection et la diffusion** de la diversité génétique des espèces cultivées

Sociétales


56 pays d'implantation


48 000 fournisseurs


De multiples partenariats scientifiques, industriels et commerciaux

Notre vision

Ancré dans son territoire d'origine, Limagrain est un semencier international multi-espèces innovant qui contribue par ses produits issus de la génétique des plantes à l'amélioration de toutes les formes d'agriculture. Tant par ses activités locales qu'internationales, par ses métiers de la semence et des produits céréaliers, Limagrain contribue à répondre aux besoins alimentaires de ses contemporains.

Nos valeurs



Progrès



Persévérance



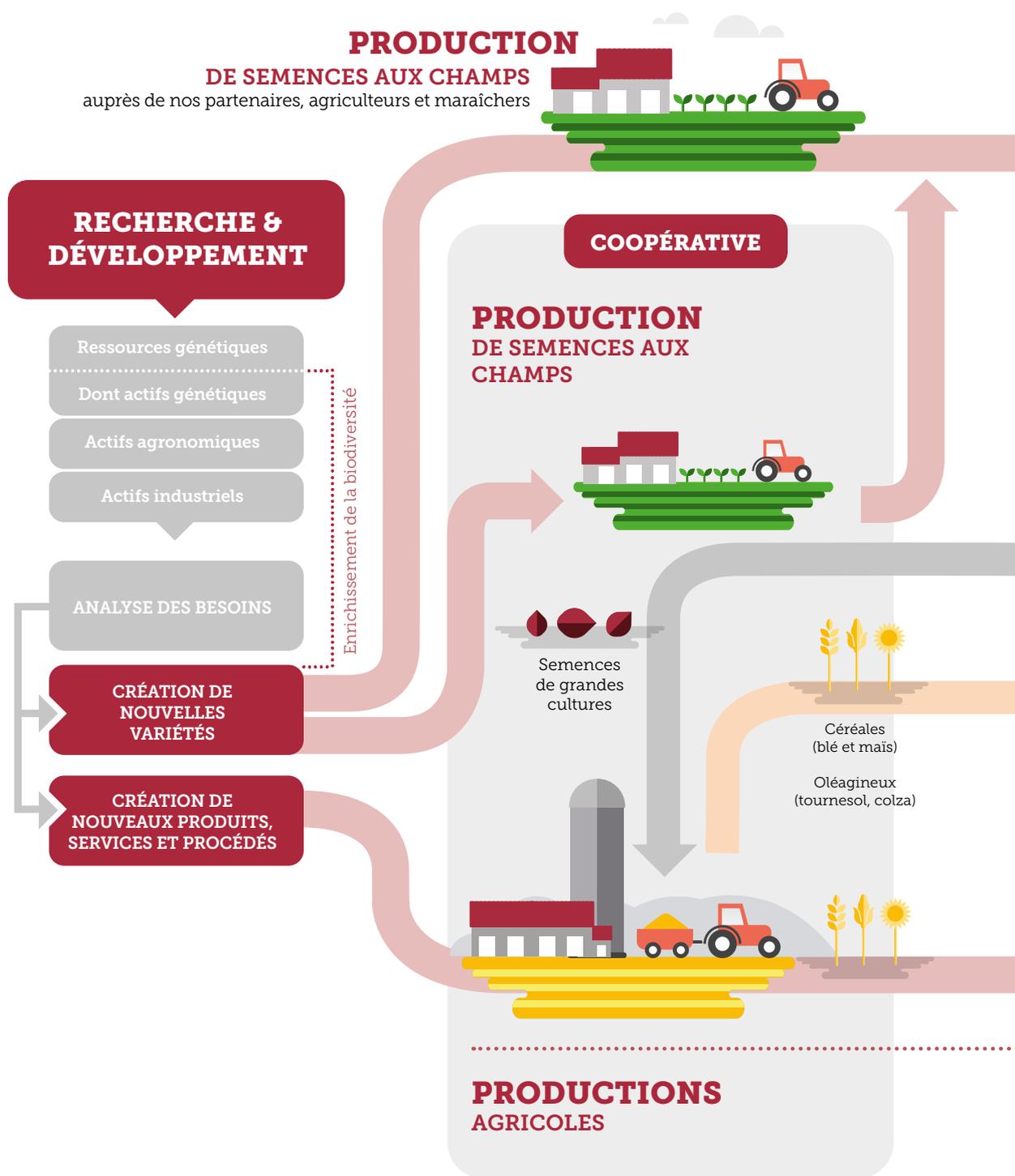
Coopération

17

NOTRE MODÈLE DE

Notre vocation : Coopérer pour le progrès de

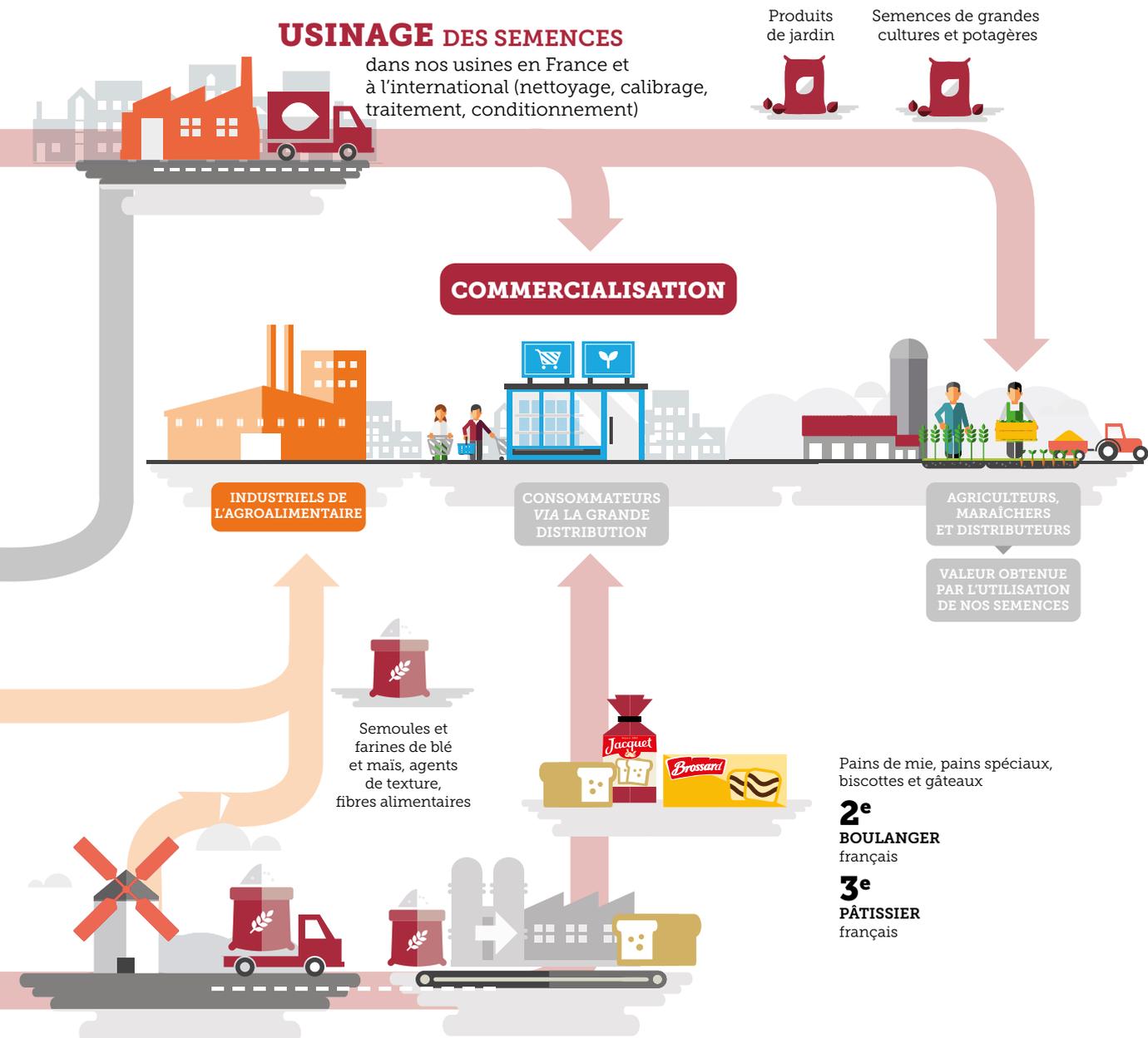
Nos défis : défis démographiques majeurs, urbanisation et des habitudes alimentaires, changements climatiques



CRÉATION DE VALEUR

l'agriculture, partout et pour tous

croissante, modifications des niveaux de vie
et préservation des ressources naturelles



CIRCUITS COURTS INDUSTRIELS

TRANSFORMATION DES CÉRÉALES

dans nos usines françaises

FABRICATION

DE PRODUITS DE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE

dans nos usines françaises, belge et brésilienne

Résultats

Humains



Taux de fréquence de accidents
avec et sans arrêt : 10,8



Budget de formation :
3,9 millions d'euros



165 462 heures
de formation

Financiers



1,883 milliard d'euros
de CA



678 millions d'euros de CA
dans les partenariats stratégiques



80 millions d'euros
de résultat net

Production



Au niveau mondial,
1^{er} semencier en potagères et 6^e
en grandes cultures



En France,
2^e en boulangerie-pâtisserie
industrielle

Intellectuels



255 nouvelles variétés
lancées
au cours de l'exercice



Plus de
5 000 variétés
commercialisées

Naturels / Environnementaux



104 912 tonnes eCO₂ émises
(y compris fluides frigorigènes)



4,8 millions d'euros investis
dans l'amélioration des
impacts environnementaux
en 2018-2019



50 108 tonnes
de déchets



20 millions d'euros
investis dans la préservation
et le développement de la
biodiversité végétale

Sociétaux



Une contribution à la croissance
de la production alimentaire liée
aux progrès génétiques apportés
par les nouvelles variétés



1,537 million d'euros
en actions sociétales
et philanthropiques



Certification sur la sécurité alimentaire
pour toutes les sociétés françaises
de boulangerie-pâtisserie et
ingrédients céréaliers (BRC, IFS,
FAMI-QS ou ISO 22 000 FSSC)



Contribution de Brossard
aux objectifs
du PNNS



Développement du Cleanlabel
par Limagrain
Ingredients

..... Nos principes d'actions

Limagrain est fier de sa gouvernance issue des principes fondateurs de la coopération agricole, qui donnent à la recherche du profit un autre sens, non celui d'une fin en soi, mais d'un moyen indispensable pour permettre la réalisation de ses projets, assurer son indépendance et garantir sa pérennité.

Le programme RSE Limagrain, parfaitement en phase avec ses principes d'action se décline en trois axes :





NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Dès 2012, Limagrain a formalisé son premier programme en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

Fort de ses activités, de ses pratiques quotidiennes et des relations entretenues avec ses parties prenantes, son programme RSE structurait des enjeux que Limagrain adressait déjà à travers ses actions quotidiennes guidées par ses valeurs de Progrès, Persévérance et Coopération.

21

NOTRE POLITIQUE RSE ET SA GOUVERNANCE

L'année 2019 a été marquée par la redéfinition du programme RSE, en lien avec le nouveau Projet du Groupe. Il a été construit dans une vision systémique et partenariale, afin de permettre des engagements durables. Il est en cohérence avec la norme ISO 26000, notamment sa déclinaison propre au secteur agro-alimentaire, et les dix principes du Pacte Mondial. De plus, chaque Business Unit peut développer un programme RSE spécifique à ses propres enjeux. La Direction RSE Groupe s'assure toutefois de la cohérence des programmes élaborés par les Business Units avec celui du Groupe.

Les trois priorités RSE

Le nouveau programme RSE de Limagrain, formalisé pour la période 2019-2022, est structuré autour de trois priorités et de neuf enjeux listés ci-dessous.





Cette priorité transcrit l'ADN de Limagrain et l'une des deux facettes de son identité, celle d'une coopérative agricole française rassemblant 1 500 associés-coopérateurs au centre de la France, dans la plaine de

Limagne-Val d'Allier. Fort de son actionnariat d'agriculteurs, unis autour des valeurs de Progrès, Persévérance et Coopération, Limagrain se doit de contribuer à la pérennité de leurs exploitations, dans le cadre d'un entrepreneuriat agricole familial, par des filières à forte valeur ajoutée, notamment dans les filières céréalières. Sa nature impacte ainsi son approche relationnelle avec ses parties prenantes au sens large, concrétisée par la construction de nouveaux partenariats, de nouveaux modes de relation et de création de valeur partagée, sous-tendue par l'instauration d'un dialogue permanent, d'une écoute active et de relations responsables, tant en interne qu'en externe. Elle inclut également la participation au développement des territoires d'implantation, en s'assurant de l'impact positif de ses activités.



Cette priorité est le reflet de la seconde facette de Limagrain, celle d'un groupe semencier international. A la différence de ses compétiteurs, Limagrain, n'ayant pas d'autre

activité que celle de semencier, nourrit l'ambition que la création d'innovations semencières apporte des solutions performantes et durables pour toutes les formes d'agriculture. Elle rassemble les enjeux liés à l'activité du Groupe, tant dans sa dimension de création de produits, que dans celle de la biodiversité végétale, source de création, ou de la contribution aux débats de société liés à la semence.



Il s'agit d'un choix d'entreprise qui vise à rendre le Groupe plus agile, éthique et responsable pour se positionner plus efficacement sur de nouveaux marchés de

façon pérenne. Cet axe de progrès doit également permettre de limiter les prélèvements sur les ressources et de contribuer à la création et à la préservation de valeur à court, moyen et long terme. Ce choix doit enfin permettre le développement des activités du Groupe, tout en optimisant la gestion des risques environnementaux, sociaux et sociétaux, dans des contextes d'affaires variés et évolutifs.

L'organisation opérationnelle

Le management de la RSE repose sur une démarche de progrès continu déployée à l'échelle de Limagrain et sur une organisation dédiée. La Direction RSE, composée de deux personnes permanentes, coordonne les actions de Responsabilité Sociétale au niveau du Groupe. La Direction RSE s'appuie, depuis 5 ans, sur l'expertise d'un comité RSE, constitué de correspondants RSE issus des différentes Business Units et représentant les différents métiers du Groupe.

Le rattachement hiérarchique de la Direction RSE à un membre du Comité de Direction Groupe, intervenu en 2018, est un signe fort donné quant à l'importance de la RSE dans la stratégie du Groupe. Il impacte aussi la gouvernance de la RSE dans le Groupe, telle que formalisée dans le programme RSE 2019-2022. En effet, le Comité de Direction Groupe, en tant que Comité Stratégique RSE,

oriente, valide et contrôle désormais le programme RSE, dont la Direction RSE a pour mission l'animation et le suivi. A ce titre, elle rendra compte chaque semestre des avancées du programme.

La Direction RSE n'est plus la seule engagée dans la réalisation du programme RSE. Dès à présent, en fonction des enjeux du programme, certaines Directions Corporate sont chargées de leur animation et vont pouvoir s'appuyer sur leurs réseaux métier pour structurer et déployer les actions.

La nouvelle gouvernance marque une évolution dans le déploiement de la RSE. Elle va permettre de diffuser les enjeux et actions à l'ensemble des activités du Groupe et d'impliquer plus fortement les BU et les Directions Corporate dans leurs réalisations.

2 NOS RISQUES ET NOS OPPORTUNITÉS

L'identification des risques et des opportunités a fait l'objet d'un travail concerté avec la Direction de la Gestion des Risques et de l'Audit Interne, la direction des Ressources Humaines et la Direction RSE du Groupe.

Les risques extra-financiers sont issus de la cartographie des risques du Groupe. Les opportunités et enjeux liés aux risques, issus de l'analyse de matérialité, ont été sélectionnés au regard de l'importance des enjeux matériels

croisés avec les enjeux vus comme importants par les parties prenantes externes. Le gaspillage alimentaire a été également intégré comme un enjeu compte-tenu de l'évolution réglementaire et de sa pertinence au regard du secteur d'activité de Limagrain.

Au total, on comptabilise onze risques et six opportunités qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous, ainsi que la partie dans laquelle ils sont traités :



Thématiques	11 Risques extra-financiers	Enjeux liés aux risques	Cf.
Environnement	Pollution et non-conformité environnementales au sein des sites	Gestion et valorisation des déchets Emissions de GES et pollution de l'air Gestion et qualité de l'eau et des effluents	5.3
Qualité et Sûreté	Qualité des produits	Qualité nutritionnelle des produits	4.1
Ressources Humaines	Attractivité et rétention des talents Gestion des compétences Conflit social Santé et sécurité des collaborateurs		5.1
Sûreté	Sûreté des biens et des personnes		5.1
Ethique et Juridique	Ethique	Respect des Droits de l'Homme Gaspillage alimentaire Politique Achats responsables	5.2
Communication	Communication	Relation avec les parties prenantes et participation au débat public	4.3
Propriété intellectuelle	Propriété intellectuelle		4.2
Système d'information et Sûreté	Système d'information		5.2



Thématiques	6 Opportunités	Cf.
Ressources humaines	Diversité et égalité des chances	5.1
Produits	Sécurité alimentaire	4.1
Environnement	Préservation de la biodiversité	4.2
Sociétal	Développement des territoires	3.3
	Soutien aux communautés et mécénat	3.3
	Performance économique des exploitations et développement des filières	3.1



Coopérer...

Coopérer, c'est faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul. C'est cette ambition qui animait les agriculteurs qui ont créé Limagrain en 1965.

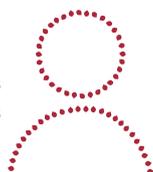
Plus d'un demi-siècle plus tard, l'ambition reste intacte. Elle guide Limagrain dans son fonctionnement, son développement et ses relations avec les parties prenantes. Elle soutient la construction de nouveaux partenariats, de nouveaux modes de relation et la création de valeur partagée grâce à l'instauration d'un dialogue permanent, d'une écoute active et de relations responsables, tant en interne qu'en externe. Elle inclut la participation au développement des territoires où Limagrain est implanté, au premier rang desquels son territoire d'origine, en s'assurant de l'impact positif de ses activités.

31 CONCOURIR À LA PERFORMANCE DURABLE DES EXPLOITATIONS DES ASSOCIÉS-COOPÉRATEURS



Depuis plus de 50 ans, Limagrain contribue à l'activité des exploitations agricoles de ses associés-coopérateurs en proposant des surfaces de production assurant une juste rémunération et des solutions (produits ou services) pour concourir à la performance durable de leurs exploitations dans les dimensions économique, sociale et environnementale. Par la création de ses filières « semences », « blé améliorant » et « maïs semoulier », alliant productions contractualisées auprès des agriculteurs et implantation locale d'outils industriels dédiés, la coopérative a su capter et redistribuer de la valeur ajoutée, tout en développant l'emploi sur le territoire. Pour préserver l'entreprenariat familial agricole en Limagne Val d'Allier, Limagrain cherche à compléter ces filières, à proposer de nouvelles opportunités de revenus et à soutenir ses associés-coopérateurs dans la digitalisation de l'agriculture.

1 500
Associés
coopérateurs



173
utilisateurs
de Limagine
(outil informatique
de suivi
des cultures)

50%
des surfaces
de grandes cultures
du Puy-de-Dôme
contractualisées
par Limagrain

Produire des semences de nouvelles espèces

Les productions historiques de semences de maïs et de céréales à paille atteignent des niveaux techniquement plafonnés. Cependant le développement de la production de semences de nouvelles espèces est une possibilité. Ainsi, partie de zéro il y a 10 ans, la surface de production de semences de tournesol atteint aujourd'hui plus de 500 ha. De la même manière, la production de semences potagères est en croissance forte et représente 200 ha en 2019 ; enfin la production de semences de colza est en test sur une dizaine d'hectares.



Développer de nouvelles opportunités de production pour les associés-coopérateurs

D'autres opportunités bénéficient d'un accompagnement de Limagrain, afin d'initier une nouvelle activité chez les associés-coopérateurs. C'est le cas pour dix adhérents qui se sont lancés dans la production de légumes de saison destinée à quinze supermarchés locaux de l'enseigne Intermarché. Dans leurs rayons, ils capitalisent sur le caractère local de la production et l'identification nominative des producteurs.

La production de protéines animales issues de vers de farine (ténébrion) est une autre diversification proposée. La société Invers propose en effet aux

agriculteurs de se lancer dans l'élevage de ces vers en bénéficiant de son savoir-faire, de son outil industriel de transformation et de ses débouchés. Trois adhérents sont engagés dans ce projet.

D'autres pistes sont à l'étude pour diversifier les productions et sources de revenus des adhérents comme la production de foin de luzerne destinée aux producteurs sous Appellation d'Origine Protégée (AOP) Saint-Nectaire ou celle de protéines végétales par la culture d'espèces comme la féverole, le lupin ou le pois chiche.

Accompagner la transformation digitale de l'agriculture

Proche de ses associés-coopérateurs, Limagrain prend part à la transformation digitale de l'agriculture en Limagne Val d'Allier. L'imagerie satellitaire et les capteurs, dont l'usage se généralise, multiplient les sources de données et permettent de décrire de plus en plus finement l'activité agricole dans toutes ses dimensions. L'installation par Limagrain d'un réseau de station météo de proximité ou l'usage de drones pour analyser les cultures augmente la précision des informations. De plus, Limagrain propose à ses adhérents Limagine, logiciel de suivis parcellaires qui permet de saisir les opérations et les observations réalisées sur les parcelles. Par le passé, l'agriculture progressait par l'accumulation de connaissances locales au fil des récoltes, donc du temps. Désormais, par la capacité à accéder à des données multi-locales issues de conditions diverses, c'est l'analyse d'expériences simultanées sur des espaces géographiques variés qui devient source d'avancées majeures.

Ces données, collectées et analysées, vont permettre la mise en œuvre de l'agriculture de précision, dont l'objectif est d'optimiser les conditions de production pour valoriser au mieux les facteurs de production, comme le sol, les matériels agricoles, les engrais, les semences ou les produits de protection des plantes.



3.2 DIFFUSER UNE CULTURE COMMUNE

Rassembler autour du projet d'entreprise

La motivation des salariés passe par la capacité de l'entreprise et de ses managers à donner du sens et de la visibilité sur les ambitions, les missions et la vision de l'entreprise. Ces éléments ont été plus précisément définis au cours de l'exercice 2018-2019 par la formalisation du « Projet Limagrain ». Un plan de déploiement de ce projet a été élaboré et sera mené sur l'exercice 2019-2020.

Des réunions rassemblant les dirigeants et cadres de direction sont organisées et sont autant d'occasions de réexpliquer la stratégie et les missions du Groupe. La newsletter à destination des cadres de direction, appelée « Info+ », a été publiée chaque trimestre au cours de l'exercice et est devenue un outil de communication incontournable.

Au niveau de chaque Business Unit, des réunions

du personnel et des conventions des ventes sont organisées dans chaque pays où le Groupe opère, et permettent aux managers de présenter et de commenter le Projet Limagrain ainsi que d'expliquer comment la Business Unit y contribue.

D'autres rencontres démontrent la volonté de travailler ensemble autour de projets communs afin de favoriser l'innovation et de rassembler des communautés d'experts.

En matière scientifique, l'ACL, ou Association des chercheurs Limagrain, est une réunion de trois jours qui rassemble chaque année près de 300 chercheurs du Groupe. Au programme, des interventions en plénière et des ateliers sur un thème renouvelé chaque année, mais aussi de nombreuses opportunités d'échanges entre les participants venant du monde entier.

Le rapprochement des cultures au travers de Limagrain Academy

Les enjeux de Limagrain Academy ont été redéfinis au cours de l'exercice et formalisés sous forme de quatre piliers (culturel, managérial, cadres de direction et dirigeants, métiers). Les objectifs de son pilier culturel sont (voir 5.1) de diffuser la

culture Groupe, de développer le sentiment d'appartenance, d'illustrer les valeurs et de créer du lien entre les populations.

Le Limagrain Game, un jeu digital ayant pour objectif une meilleure connaissance du Groupe, a été repensé et internalisé pour tenir compte de toutes les démarches spécifiques de Limagrain (RSE, sécurité, etc.), mais aussi pour permettre aux Business Units d'adapter des contenus qui leur sont propres.

Limagrain Academy poursuit dans cette voie pour des formations de qualité qui permettent de réunir des personnes issues de toutes les nationalités du Groupe ainsi que des agriculteurs adhérents, favorisant ainsi le rapprochement des cultures.

Limagrain Academy



Mieux travailler ensemble

Dans un environnement toujours plus international, il est essentiel pour Limagrain d'adresser la problématique du « mieux travailler ensemble » pour réaliser ses objectifs. Mieux travailler ensemble signifie mieux se connaître, se comprendre et se réunir. Pour y parvenir, des actions régulières ou ponctuelles permettent de fluidifier les relations de travail au quotidien :

- Des coachings d'équipe pour faciliter les interactions au sein d'une même équipe et favoriser le travail collaboratif sont réalisés

dans de nombreuses Business Units ainsi qu'au siège de Limagrain ;

- Des événements annuels rassemblent des salariés de différents pays (réunions métiers ou réunions d'encadrement) ;
- Au cours de l'exercice 2018-2019, le déploiement de la solution informatique Teams est également un réel progrès dans la collaboration et les échanges entre les salariés.

Des parcours d'intégration

Les parcours d'intégration se sont poursuivis au cours de l'exercice. Beaucoup sont organisés dans les Business Units pour leurs salariés, au plus proche de leur réalité opérationnelle et certaines populations cibles bénéficient d'un parcours d'intégration organisé par le Groupe.

En effet, afin de faciliter l'intégration des nouveaux managers du monde entier, des parcours d'intégration Limagrain sont mis en place depuis 2010-2011. Destinés aux managers récemment entrés dans le Groupe, ils s'adressent à des salariés confirmés dans leur poste, disposant jusqu'à 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise et issus de formation supérieure à 5 ans, ou bien bénéficiant d'une expérience équivalente. Ils sont notamment rythmés par une rencontre avec les membres du Comité de Direction Groupe et des Administrateurs, des échanges avec des

salariés ayant vécu une mobilité, un jeu autour de l'histoire, des valeurs et des activités du Groupe, ainsi que des visites de sites et des rencontres avec des adhérents de la coopérative Limagrain. À cette occasion, les engagements RSE du Groupe, les

règles en matière d'anti-corruption et le Code de Conduite du Groupe sont également explicités.

Une nouveauté de l'exercice est la création d'un parcours d'intégration Auvergne qui a permis

de mutualiser les parcours d'intégration de toutes les BU implantées en Auvergne, toute population confondue, avec un tronc commun favorisant la compréhension et la connaissance globale du Groupe, et une partie plus opérationnelle, spécifique à chaque Business Unit.



3.3

S'ENGAGER AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS DES TERRITOIRES DE NOS IMPLANTATIONS



Limagrain a fait le choix d'un management de proximité autour d'un modèle d'organisation au plus près des marchés. L'implication dans les territoires des filiales et des sites est très forte et permet la prise en compte des cultures et des spécificités locales. S'appuyant sur cette écoute permanente, Limagrain est en mesure de contribuer au développement des territoires et de soutenir les communautés locales en matière d'emploi, d'accès à l'éducation ou d'équipement, mais aussi de contribuer au dynamisme du territoire dans les domaines économiques, sportif ou culturel.

1 536 591 €
ont été consacrés
à des actions sociétales



dont
695 791 €
pour des actions de mécénat.

S'engager sur le territoire d'origine de Limagrain, la plaine de Limagne-Val d'Allier

Fort de sa culture coopérative et de son attachement à son territoire d'origine, la plaine de Limagne-Val d'Allier où sont installés tous les associés-coopérateurs, Limagrain concourt à son développement et interagit de manière permanente avec son écosystème local dans le cadre de multiples actions contribuant ainsi à sa vitalité. Menées seules ou en partenariat avec les acteurs publics, privés ou associatifs du territoire, elles concernent divers domaines comme la recherche, l'emploi, l'industrie, l'éducation, l'environnement, le sport ou la culture.

1 483
salariés
en Limagne
Val d'Allier



2^e
employeur
privé
d'Auvergne





Siège social Limagrain, au cœur de son territoire d'origine dans la plaine de Limagne-Val d'Allier (France).

..... **Nos réalisations**

Un attachement constant à son territoire d'origine

Depuis sa création en 1965, Limagrain n'a cessé de démontrer son attachement à la plaine de Limagne-Val d'Allier. Alors que Limagrain comptait 66 salariés en juin 1969, le Groupe emploie 50 ans plus tard près de 1 500 salariés et est devenu le second employeur privé de la région de Clermont-Ferrand. Le choix d'implanter en 1999 une usine Jacquet à Saint-Beauzire et de doubler sa capacité en 2010, de créer son principal centre de recherche en semences de grandes cultures à Chappes en 2012 ou de bâtir son nouveau siège social sur le Biopôle Clermont-Limagne à Saint-Beauzire en 2013, est un marqueur fort de l'attachement de Limagrain à son territoire et de sa volonté de contribuer à son dynamisme économique et à son attractivité.

Contribuer à une offre qualitative régionale en matière d'enseignement supérieur

Convaincu que la formation est un enjeu pour contribuer au dynamisme d'un territoire et qu'un groupe doit pouvoir recruter localement des candidats disposant des meilleures formations, Limagrain s'engage auprès des établissements d'enseignement supérieur de la région. Membre de la

Fondation Université d'Auvergne, de celle de l'École de Commerce de Clermont-Ferrand, la représentation active du Groupe au sein de la gouvernance de la future école dénommée Hall 32 a marqué l'exercice. Hall 32 vise à valoriser et promouvoir les métiers de l'industrie en France, à destination des jeunes ou adultes de différents horizons et à assurer le transfert de savoirs technologiques à destination des PME/PMI. L'école a ouvert ses portes en septembre 2019. Ce centre novateur sera la vitrine des métiers de l'industrie du futur.

Faire rayonner le territoire à travers le sport

La culture du rugby est fortement ancrée dans le territoire auvergnat et l'ASM-Clermont Auvergne en est la vitrine depuis plus d'un siècle au plus haut niveau français et européen. Fort de ce constat et du caractère identitaire d'un soutien, Limagrain a rejoint en 2009 les partenaires majeurs du club, qui a depuis gagné à deux reprises le titre de Champion de France. De plus, une des tribunes du stade Marcel Michelin, son stade emblématique, porte depuis 3 ans le nom de Limagrain, preuve de son attachement au club et à ses supporters.



..... Nos réalisations

Contribuer au développement de startups digitales en soutenant Le Bivouac

Le Bivouac, labellisé French Tech, est le fruit d'un partenariat public/privé, où deux acteurs publics et Limagrain, aux côtés de huit autres acteurs privés, se sont engagés pour l'attractivité du territoire afin de permettre le rayonnement et l'excellence des startups autour du numérique. L'implication se traduit par un engagement de chacun des partenaires à apporter des compétences, des expertises et la connaissance de leurs marchés au bénéfice des startups du Bivouac. L'histoire du Bivouac est celle d'un territoire et de ses acteurs, de leur volonté commune de faire émerger une structure, un lieu et une dynamique autour du numérique à Clermont-Ferrand et plus largement, en Auvergne.

Agir pour la protection de l'environnement

Depuis 5 ans, le Groupe et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne (LPO) mènent un programme, avec l'aide bénévole d'agriculteurs et de salariés, qui a pour objectif de protéger le busard cendré, espèce considérée comme vulnérable en Auvergne et en France. Le busard cendré niche en effet au milieu des parcelles de blé et les jeunes oisillons n'ont souvent pas encore quitté le nid lors de la moisson. L'action vise donc à repérer les nids

et installer, en accord avec l'agriculteur exploitant, une zone de protection. Au cours des 5 dernières années, la moitié des 188 nids repérés dans le Puy-de-Dôme a bénéficié de mesures de protection, à partir desquels 175 jeunes busards cendrés ont pris leur envol.

Parallèlement, le Groupe est engagé auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN) dans la protection du marais de Cœur, situé en proximité de son siège social à Saint-Beauzire. Cet espace composé d'un pré salé continental, classé zone Natura 2000, représente un milieu naturel très rare en France. Il abrite, entre autres, une libellule d'intérêt communautaire, l'Agrion de Mercure, et douze plantes rares dont certaines ne s'observent qu'ici et au Mont Saint-Michel. La contribution de Limagrain a permis au fil des années une remise en état d'une partie du marais dégradée par les conséquences de chantiers proches et l'entretien d'une zone infestée par une espèce végétale invasive.



Le busard cendré est une espèce considérée comme vulnérable en France. Limagrain soutient l'action menée par la LPO Auvergne-Rhône Alpes visant à repérer et protéger les nids installés au milieu des champs de blé.



Usine semences de grandes cultures de Limagrain South America à Goianésia (Brésil).

S'engager sur les territoires de toutes nos implantations

Le besoin d'adaptation aux diverses conditions pédo-climatiques, l'indispensable répartition des risques et la volonté d'entretenir une grande proximité avec les marchés expliquent la présence de Limagrain dans 56 pays à travers un réseau de plus de 150 sites où travaille du personnel permanent. Majoritairement situés en zones rurales, ils ont en premier lieu un impact sur l'emploi local, notamment par la sous-traitance et l'emploi saisonnier qu'ils procurent. De plus, témoignage de la culture de coopération de Limagrain, chaque implantation entretient un dialogue qualitatif avec ses parties prenantes et développe une approche partenariale dans sa communauté. Chaque site s'associe ainsi à de nombreuses actions à visée sociale ou éducative, qui permettent de participer à la vie locale, d'exprimer son utilité sociale tout en contribuant à mieux faire connaître et valoriser le monde agricole et les problématiques alimentaires à travers le monde.

Plus de
150
sites
industriels,
administratifs
et stations de
recherche
(avec personnel permanent)



6 242
saisonniers,
soit
1 398
ETP
(équivalent temps plein)

En matière de philanthropie, les sociétés du Groupe partagent certaines causes comme favoriser l'accès à des semences de qualité, développer la pédagogie autour de leur usage, contribuer à l'éducation et à l'amélioration des conditions de vie ou sensibiliser aux vertus du jardinage. En matière de sponsoring, elles s'engagent financièrement auprès de structures liées à leurs communautés et actives dans le sport, la culture ou la mise en valeur du patrimoine et des traditions locales.



Hazera USA soutient la banque alimentaire « Yolo Food Bank ».



Site de production Jacquet Brossard à Saint-Beauzire (France).

..... Nos réalisations

L'impact des activités semencières sur les territoires ruraux

Pour un semencier comme Limagrain, le choix des territoires d'implantation, tant pour la recherche que pour la production de semences, se fait en grande majorité sur la base de considérations techniques. Il s'agit en effet de trouver les conditions agronomiques appropriées et des producteurs à fort savoir-faire, tout en permettant une répartition des risques inhérents à des productions agricoles (climat, maladies, ravageurs, etc.).

C'est pourquoi Limagrain dispose d'un réseau de plus de 100 stations de recherche à travers le monde implantées au cœur des territoires agricoles et répartit ses productions de semences sur une vingtaine de zones géographiques. Limagrain contribue ainsi à l'activité des exploitations agricoles et au maintien de l'emploi dans des territoires ruraux.

En outre, l'activité de semencier, fortement saisonnière, nécessite l'emploi de main-d'œuvre temporaire en période de pointe, notamment au moment des récoltes. La majorité de ce personnel saisonnier fait l'objet d'un recrutement local.

La contribution des activités de boulangerie-pâtisserie

Maillons essentiels entre l'agriculture et le grand public, les outils industriels de boulangerie-pâtisserie sont implantés dans des zones agricoles qui leur fournissent les ingrédients et à proximité des zones urbaines, où vivent les consommateurs. Le rachat par Limagrain de Jacquet en 1995, suivi de celui de Brossard en 2010, deux marques réputées et patrimoniales, n'a pas changé cette approche et leurs usines demeurent implantées dans des villes de petite taille, où elles représentent souvent le premier employeur du territoire. C'est le cas à Pithiviers (290 emplois) pour Brossard ou à Clamecy (325 emplois) pour Jacquet. Cet ancrage hors des grandes zones urbaines est même renforcé par l'installation de l'usine

Jacquet de Saint-Beauzire (voir 3.1.3.) ou le choix de reconstruire en Belgique une usine de production de gaufres à Dour, plutôt que sur son site de la banlieue bruxelloise.

Plus de
100
stations
de recherche
à travers le monde



Inauguration de la bibliothèque du village d'Arjunabettahalli, financée par HM.CLAUSE India.

..... Nos réalisations

Améliorer les conditions de vie des communautés liées à nos sites en Inde

En Inde, Bisco Bio Sciences a construit des lieux d'habitation avec accès à l'eau potable à proximité et à l'extérieur de l'enceinte de l'usine afin de fournir aux salariés et à leurs enfants un lieu de vie décent. Pour sa part, HM.CLAUSE India retient pour axes majeurs de son programme RSE l'éradication du travail des enfants, l'éducation, l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Les dernières actions menées concernent :

- la fourniture de produits scolaires (uniformes, cahiers, crayons, etc.) dans différentes écoles dans les zones de production,
- la réhabilitation de l'école proche du centre de recherche à Bangalore,
- la construction de toilettes en dur, avec séparation des filles et des garçons,
- la création dans le village d'une bibliothèque en dur disposant de l'électricité,

- le nettoyage du lac proche de la station de recherche avant la saison des pluies, afin de collecter le plus d'eau possible. La problématique de l'eau est en effet cruciale en Inde, non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour la survie du village.

Faire découvrir la culture des plantes aux écoliers

De nombreuses initiatives sont prises pour développer des potagers dans les écoles. Limagrain China à Pékin, Vilmorin Mikado à Toké ou Otaki (Japon), HM.CLAUSE en Australie conduisent ce type d'actions auquel les salariés sont fréquemment associés pour aller à la rencontre des enfants et assurer la pédagogie autour des plantes et des graines.

..... Nos réalisations

Hazera soutient le projet Roseland en Ethiopie

Aux Pays-Bas, Hazera soutient financièrement et sous forme de dons de semences le projet Roseland. Son objet est de dispenser une éducation aux enfants les plus démunis de la région de Holeta en Ethiopie en soutenant une école. Mais au-delà de l'éducation, le projet entend aussi améliorer les conditions de vie des populations. Il a acquis pour cela une parcelle destinée à la production de fruits et légumes, qui pour partie sert à la préparation des repas des enfants et pour partie est vendue. Ce projet a donc un impact positif sur la communauté en termes d'alimentation, d'éducation, d'emplois et de développement de l'autosuffisance.

Vilmorin Jardin soutient les Jardins du Cœur

Attaché à transmettre le plaisir d'apprendre et d'expérimenter au jardin, Vilmorin Jardin est engagé en France, depuis 2014, auprès des Jardins du Cœur, ateliers et chantiers d'insertion des

Restos du Cœur. Ces jardins, en plus de l'insertion de personnes en grande difficulté, fournissent des légumes distribués par les Restos du Cœur. Chaque année, Vilmorin Jardin réitère un don de semences aux 42 Jardins du Cœur français.



177

actions
d'engagement sociétal

Vilmorin Atlas offre des vélos pour favoriser la scolarisation

Dans de nombreux pays, l'accès à l'éducation est freiné par la distance qui sépare les élèves de l'école. Ceux-ci doivent souvent parcourir à pied des distances significatives qui peuvent causer l'abandon de la scolarité. Pour lutter contre cette déscolarisation et permettre un accès plus facile à l'éducation, Vilmorin Atlas a offert 40 vélos à l'association des parents d'élèves de l'école Aït Bouli pour que les enfants ne bénéficiant pas des ramassages scolaires puissent rejoindre l'école dans de meilleures conditions.



Vilmorin Atlas favorise la scolarisation d'enfants de l'école Aït Bouli (Maroc) en mettant à disposition des parents d'élèves des vélos.

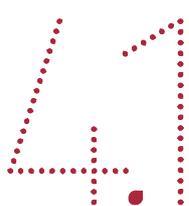


POUR LE PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

Contribuer au progrès durable de l'agriculture par la semence est une priorité indissociable de l'activité de semencier de Limagrain.

À la différence de ses principaux concurrents, Limagrain, n'ayant pas d'activité agro-chimique, ambitionne d'apporter par ses nouvelles variétés des solutions performantes et durables pour toutes les formes d'agriculture par le seul moyen de la génétique. Cette composante du programme RSE rassemble les enjeux liés au métier de semencier, tant dans sa dimension de création de produits, que dans celle liée à la biodiversité végétale, source de la création variétale, ou de la contribution aux débats de société liés à la semence.

C'est en aidant l'agriculture à devenir à la fois plus productive et plus respectueuse de l'environnement que Limagrain pourra contribuer à développer un modèle durable et compétitif, capable de prendre part à la satisfaction des enjeux alimentaires.



PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES

ISSUES DE LA GÉNÉTIQUE DES PLANTES POUR CONCOURIR À LA PERFORMANCE DURABLE DE TOUTES LES AGRICULTURES

L'agriculture fait face à de nombreux défis, au premier rang desquels se place la satisfaction des besoins alimentaires d'une population mondiale grandissante. Pour relever ce défi, la production agricole doit croître de 60 % d'ici à 2050⁽¹⁾ en quantité, mais aussi en qualité et en diversité dans un contexte de raréfaction des ressources, comme les terres arables disponibles, l'eau ou l'énergie. Il est donc indispensable d'augmenter les rendements, d'optimiser l'utilisation des terres et de valoriser les filières agricoles. Limagrain est convaincu que la création variétale est à même d'apporter sa contribution pour répondre à ces enjeux.

(1) Source : FAO. Food report 2019. IFPRI 2018.

Développer des solutions végétales et culturelles durables pour contribuer à relever les défis de demain



Les équipes de sélection s'attachent au quotidien à créer des variétés qui répondent aux attentes des agriculteurs et maraîchers, quels que soient leur système d'exploitation, leur problématique et leur territoire géographique.

Limagrain intègre donc les besoins des producteurs et de l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire dès la construction de ses programmes de recherche, grâce à des liens très étroits et permanents entre les sélectionneurs et les équipes locales dédiées au développement produit ou à la vente. Limagrain intègre aussi dans ses recherches les nouvelles pratiques agronomiques liées aux nouvelles technologies, notamment celles issues du digital.

5 208
variétés
commercialisées
en 2018-2019



issues de
60
espèces
végétales

Le travail des sélectionneurs du Groupe a pour objectif d'adapter les variétés cultivées aux évolutions des écosystèmes agricoles et à leurs contraintes (climat, qualité des sols, etc.). La réduction des intrants comme les engrais ou les produits de santé des plantes, la meilleure résistance ou tolérance aux ravageurs et maladies, sont autant de facteurs pris en compte pour l'amélioration des performances environnementales à rendement constant. La réduction de l'usage des produits de santé des plantes est une attente majeure de la société envers l'agriculture, mais aussi un enjeu économique pour les agriculteurs. La sélection variétale apporte sa contribution à ce souhait par la sélection de variétés naturellement résistantes aux insectes ou tolérantes aux maladies.

..... Nos réalisations

Des nouvelles d'ADORA, tomate savoureuse

Dans un contexte où la tomate est fréquemment citée comme la culture ayant

perdu ses qualités gustatives à l'aune de l'industrialisation de sa production, la tomate ADORA de HM.CLAUSE démontre le potentiel de l'amélioration des plantes pour répondre à cette préoccupation des consommateurs.

Lancée il y a 18 mois, cette tomate, cumulant les avantages des types « Marmande » et « Noire de Crimée », allie de nombreuses qualités que les



partenaires producteurs s'efforcent d'exprimer pleinement dans le respect du cahier des charges de production. ADORA apporte la preuve que des variétés nouvelles peuvent produire des fruits de grande qualité gustative. Primée en septembre à Fruit Attraction à Madrid, ADORA a même été la vedette dans l'émission de télévision Masterchef diffusée en Espagne.



Une carotte piège à nématodes pour remplacer les traitements chimiques

Suite à l'interdiction européenne d'un produit de traitement chimique, les producteurs de carottes de France et d'Italie sont confrontés à



la multiplication des nématodes dans le sol, qui peuvent causer des pertes de production allant jusqu'à 90 % de la récolte. Depuis 2002, Vilmorin Mikado, aujourd'hui leader mondial de la carotte, travaille avec des partenaires à la recherche d'une solution alternative à la chimie. Vilmorin Mikado a annoncé la commercialisation prochaine, d'une carotte permettant d'assainir le sol en empêchant la multiplication des nématodes qui sont naturellement piégés dans ses racines.

Cette carotte piège, qui n'est pas destinée à la consommation, assainit la parcelle en vue de la culture future d'une carotte de consommation avec un niveau d'efficacité entre 40 et 80 %.

Réduire l'utilisation de produits de santé des plantes grâce à des variétés adaptées

En colza, le virus de la jaunisse du navet ou Turnip Yellow Virus (TuYV) est une maladie transmise par le puceron vert (*Myzus persicae*). Néfaste pour le colza, elle peut générer de très fortes chutes de rendement. **Limagrain a récemment sélectionné la variété de colza LG Architect qui, présentant une résistance partielle à cette virose, permet de limiter, voire de supprimer, les traitements insecticides contre le puceron vert.**

En blé tendre, réduire l'utilisation de fongicides, d'insecticides et de régulateurs de croissance en cours de végétation est aussi un objectif. Là encore, la sélection génétique peut apporter à l'agriculteur des solutions respectueuses de l'environnement

et durables. LG Absalon et LG Armstrong sont deux variétés bénéficiant d'un très bon profil de tolérance aux maladies.

Les performances de ces variétés sont reconnues par la formalisation pour chacune d'entre elles d'un Certificat d'Economie de Produits Phytosanitaires (CEPP). Les CEPP représentent le levier d'action du programme ECOPHYTO du Ministère français de l'agriculture, pour encourager le choix de variétés contribuant à la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires.

..... Nos réalisations

Starcover, une technologie contribuant à l'expression des performances de la semence

La graine est une promesse. Celle d'une production pour l'agriculteur ou le maraîcher, mais une promesse que les aléas qui se succèdent jusqu'à la récolte vont réduire. Mettre la semence dans les meilleures conditions de départ possibles est un enjeu auquel contribue le traitement de semences. **Limagrain Europe innove et a lancé durant l'exercice 2018-2019, en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Italie et aux Pays-Bas, un biostimulant original, appelé Starcover.**

Appliqué en traitement de semences, il combine deux principes actifs d'origine naturelle – un extrait végétal et une bactérie – qui agiront en synergie autour de la semence de maïs.

La promesse de Starcover : des racines plus nombreuses et plus efficaces, gages d'un meilleur accès aux nutriments du sol, d'une meilleure assimilation du phosphore et d'un démarrage de la plante plus vigoureux. Tous ces avantages concourent à une plus grande régularité de la culture dans la parcelle favorisant l'expression du rendement. Starcover sera lancé dans d'autres pays européens au cours des prochains exercices.



Permettre aux petits agriculteurs d'accéder à des semences de qualité et à des espèces locales

Pour Limagrain, la complémentarité de toutes les formes d'agriculture est seule à même de répondre aux enjeux alimentaires. Hormis pour les cultures destinées à une production énergétique ou de protection/régénération des sols qui restent

limitées au niveau mondial, la semence joue un rôle déterminant dans l'alimentation. Nos chercheurs visent à contribuer à l'amélioration de la production alimentaire, en qualité et en quantité, à travers la création de variétés aux caractéristiques améliorées.



Classement ATSI⁽¹⁾

.....
6^e
 sur les **13**
semenciers
 ayant une activité
 sur l'ensemble des
 territoires étudiés

Compte-tenu de leur rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, l'accessibilité à des semences de qualité par tous les agriculteurs est un gage d'amélioration de l'alimentation, en premier lieu dans les agricultures vivrières.

C'est pourquoi l'accès aux semences par les petits producteurs est crucial et Limagrain s'attache à le développer.

(1) L'ONG Access to Seeds Foundation publie un indice d'accessibilité des semences pour les petits producteurs (Access to Seeds Index - ATSI) d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie.

..... **Nos réalisations**

Limagrain soutient l'action de Fair Planet auprès des petits agriculteurs en Ethiopie

La semence est le premier facteur de production de tout agriculteur. Elle renferme pour lui la promesse d'une production qu'il consommera lui-même ou qu'il commercialisera. Dans tous les cas, la semence est déterminante en matière de conditions de vie de l'agriculteur ou du maraîcher. Avoir accès à des semences de qualité et être capable de leur faire exprimer leurs potentiels est un enjeu majeur notamment pour les petits producteurs.

Fort de ces constats, Limagrain a été le premier semencier à s'engager comme partenaire fondateur auprès de Fair Planet, une ONG active en Ethiopie depuis 2012 et dont la vocation est d'assurer le développement de la production légumière par l'expérimentation de variétés performantes et la formation des petits producteurs à leur utilisation.

« Comblent le déficit semencier »⁽¹⁾ est l'objectif de Fair Planet auprès des petits producteurs de légumes en Ethiopie en stoppant le cercle vicieux qui lie mauvaise qualité des semences, mauvaise production légumière et malnutrition et pauvreté. Sa méthode : tester en conditions locales les variétés issues de la recherche des sociétés semencières pour déterminer celles les mieux adaptées aux conditions de cultures locales et apprendre aux maraîchers comment faire s'exprimer au mieux leur potentiel.

En six ans de présence à Butajira, plus de 20 essais de variétés ont été conduits en expérimentation et sur des fermes. Ils ont permis d'identifier les variétés de piment, de tomate, d'oignon et de chou adaptées aux conditions pédo-climatiques locales. Plus de 250 producteurs référents, installés dans 17 villages couvrant la majeure partie de la production locale de légumes, ont été formés. Désormais, plus de 90 % des maraîchers de la région utilisent des semences de qualité et les résultats sont parlants : les rendements en tomates ont été multipliés par quatre et par huit en piments.

250
producteurs
référents formés

Les rendements en tomates
ont été multipliés

x4 

L'ONG, présente à Dire Dawa et Haramaya, poursuit ses activités sur l'est de l'Ethiopie. Fair Planet ambitionne qu'en 2020 50 000 petits producteurs éthiopiens auront été touchés directement ou indirectement par le programme de l'ONG.

(1) Bridging the seed gap



Accompagner l'évolution des différents modèles d'agriculture pour une meilleure performance des exploitations et un monde plus durable

Pour améliorer sa contribution à l'évolution durable des systèmes d'exploitation agricoles, Limagrain a choisi, dans le cadre de son nouveau programme RSE, de lancer deux initiatives dans le domaine de l'innovation :

- **l'évaluation de l'impact de ses innovations sur les systèmes de production,**
- **la prospection de nouvelles pistes d'innovation pouvant avoir un impact bénéfique sur ceux-ci.**

En effet, répondre aux besoins des marchés et satisfaire les demandes de ses clients ont toujours été pour Limagrain le fil conducteur de ses programmes de recherche et ses positions de leader sur un certain nombre de marchés montrent bien l'efficacité de ses réponses. Satisfaire le besoin du marché est bien sûr le premier objectif mais il doit être complété par une démarche visant à répondre de manière durable aux évolutions et enjeux du futur. C'est pourquoi, Limagrain va mettre en place l'évaluation de ses programmes de recherche et de

ses nouvelles solutions à l'aune de leur impact sur l'évolution du système de production concerné, en termes sociaux, environnementaux et sociétaux.

Ensuite, répondre aux besoins du marché laisse parfois de côté des projets, des pistes, des idées, parce qu'ils sont trop vagues, qu'ils ne répondent pas immédiatement à un besoin marché ou que le marché envisagé apparaît trop limité. Toutefois, leur impact peut être très positif. Limagrain souhaite donc étudier en quoi certaines de ces pistes délaissées pourraient apporter une contribution positive ou quelles nouvelles pistes pourraient être envisagées.

A travers ces nouvelles initiatives, il s'agit pour Limagrain d'adopter une approche révisée de ses marchés, pour ne pas seulement répondre à leurs demandes, mais aussi d'intégrer la volonté d'avoir, par sa capacité d'innovation, un impact positif sur l'évolution des systèmes de production en termes agronomiques et environnementaux.

Assurer à nos clients des produits sûrs et de qualité

Pour commercialiser les semences, Limagrain doit satisfaire aux obligations réglementaires, contractuelles ainsi qu'aux exigences clients.

Des obligations réglementaires existent dans la plupart des pays ; celles-ci concernent notamment les aspects sanitaire, technologique et de pureté, afin de garantir l'identité, la pureté spécifique et la faculté germinative des semences.

Limagrain a également ses exigences internes pour réduire son exposition aux risques de non-conformité produits. La non-conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes notamment en raison de la diffusion des semences dans différents pays du globe et de la complexité des contextes réglementaires.



PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES ISSUES DE LA GÉNÉTIQUE DES PLANTES

Par ailleurs, la réputation de Limagrain, ses résultats financiers, ainsi que la valeur marchande des produits pourraient être impactés négativement, en cas :

- de contamination parasitaire (insectes, champignons, bactéries) de lots de semences,
- de mélanges physiques ou par contamination via des flux de pollen entre semences conventionnelles et semences génétiquement modifiées,
- de non-respect des exigences qualité requises par les fournisseurs de traits OGM (ces exigences portent par exemple sur la mise en place du Système de Management

de la Qualité en conformité avec les exigences du programme ETS - Excellence Through Stewardship (voir ci-dessous), sur la mise en œuvre d'un plan de contrôle en conformité avec les exigences du fournisseur de technologies, sur la réalisation de formations, etc.).

Pours'assurer d'un niveau de traçabilité fiable, de la recherche à la commercialisation en passant par la production, Limagrain met en place des systèmes de management de la qualité dans le respect des plus hauts standards européens et internationaux. Ces outils s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue dont la mise en œuvre et la portée progressent chaque année pour tendre vers l'excellence opérationnelle.

En matière d'Organismes génétiquement modifiés (OGM), Limagrain est membre de « Excellence Through Stewardship (ETS) » depuis 2012. Cet engagement implique que toutes ses Business Units qui travaillent du matériel génétiquement modifié (GM) mettent en place des systèmes de management de la qualité et de gestion responsable (stewardship), depuis la recherche jusqu'à la commercialisation.



Dans ce cadre, des audits officiels portant sur les systèmes de management de la qualité sont conduits, tous les trois ans, par des auditeurs indépendants sur une sélection de sites et d'activités. Après l'obtention du certificat ETS en 2015, Limagrain a reçu en 2018, suite au second cycle d'audits, son nouveau Certificat ETS. C'est la preuve de sa capacité à gérer la coexistence d'activités OGM avec celles liées à la filière conventionnelle.

En matière alimentaire, la qualité nutritionnelle des produits est une interrogation croissante des consommateurs. Dans ce contexte de préoccupation grandissante vis-à-vis de l'impact des produits alimentaires sur la santé, Jacquet Brossard place la nutrition au cœur de ses préoccupations. L'entreprise concentre ses efforts

sur l'optimisation de la qualité nutritionnelle de ses produits et la formulation de nouvelles recettes en phase avec les objectifs de santé publique : réduction des teneurs en sodium, matières grasses, sucres simples et augmentation des teneurs en glucides complexes, fibres... pour contribuer à une meilleure alimentation des Français.

Objectifs nutritionnels fixés pour les pains Jacquet	Réalisation au 30/06/19
70 % de la gamme atteignant 3% de fibres	85 %
35 % de la gamme à moins de 3 % de matières grasses	10 %
70 % de la gamme à moins de 1,27 % de sel	90 %

..... Nos réalisations

L'engagement de Brossard dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS)

En 2016, Brossard a été la 1^{ère} marque du secteur de la pâtisserie industrielle à signer une Charte d'engagement volontaire de Progrès Nutritionnels dans le cadre du Programme National Nutrition Santé avec le Ministère de la Santé. L'obtention de cette charte d'engagements vient consacrer de

nombreux efforts réalisés et d'autres à venir afin d'améliorer les qualités nutritionnelles de ses produits emblématiques. Cet engagement s'inscrit dans la continuité d'initiatives prises de longue date comme le retrait de l'huile de palme de la liste des ingrédients.



Jacquet Brossard déploie le système d'étiquetage nutritionnel Nutri-Score

Le choix de Jacquet Brossard d'utiliser le système d'étiquetage nutritionnel Nutri-Score marque sa volonté de répondre à un enjeu de santé publique majeur, mais aussi de satisfaire à la demande d'un étiquetage plus simple et transparent souhaité par les consommateurs. Le système Nutri-Score est d'ores et déjà visible sur les sites Internet des marques Jacquet et Brossard et sera progressivement apposé sur les emballages au cours de l'année 2019.





PROTÉGER, ENRICHIR ET DIFFUSER LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE



La création variétale est au carrefour de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et d'enjeux environnementaux mondiaux comme le changement climatique, la raréfaction des ressources comme les sols et l'eau, les attentes sociétales en matière de réduction des intrants (engrais, produits de santé des plantes, etc.). Pour répondre à ces enjeux, les solutions seront trouvées dans la biodiversité existante qui offre, à travers ses croisements, la capacité à créer de nouvelles variétés aux performances améliorées. Plus la diversité génétique est grande, plus les possibilités sont nombreuses. Protéger, enrichir et diffuser la biodiversité sont donc des missions essentielles de tout semencier, afin de conserver sa capacité à proposer de nouvelles variétés adaptées à la diversité des marchés et proposant des réponses aux enjeux de demain.

La capacité d'accès à la biodiversité est un enjeu majeur. À ce titre, et en raison des réglementations nationales complexes liées à l'application par les États de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Limagrain est notamment exposé au risque d'utiliser une ressource génétique en contravention avec la réglementation locale.

D'autre part, les droits de propriété intellectuelle détenus par Limagrain, incluant notamment des titres de protection de ces variétés végétales et la protection d'innovations technologiques constituent des actifs de Limagrain, nécessitant des précautions particulières. La remise en cause de la validité des titres de propriété intellectuelle, et des droits qui y sont attachés, ainsi que l'utilisation par des tiers non autorisés d'actifs, produits ou procédés protégés par des droits de propriété intellectuelle constituent un risque d'importance pour Limagrain.

La création variétale nécessite du temps et des technologies qui évoluent en permanence. Il faut compter en moyenne 7 à 10 années pour mettre au point une nouvelle variété. Limagrain attache donc une attention particulière à la protection des droits des créateurs de nouvelles variétés, source indispensable du financement de la recherche. Celle-ci constitue un vecteur d'innovation incontournable pour la poursuite du progrès génétique et de l'amélioration des plantes. En parallèle, l'accès à la variabilité génétique le plus large possible est aussi une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal. Dans ce contexte particulier, deux systèmes de protection des innovations dans le domaine du végétal existent :

Indicateurs clés de performance

255
nouvelles variétés commercialisées

20 millions d'€
consacrés à la préservation de la biodiversité végétale,

soit **8,1 %**
de l'effort de recherche

- le Certificat d'obtention végétale pour protéger les variétés,
- le brevet d'invention pour protéger les inventions issues de techniques de biologie végétale.

Pour Limagrain, ces deux systèmes sont complémentaires et doivent pouvoir coexister, à condition toutefois que les systèmes de propriété intellectuelle permettent un accès aux ressources génétiques existantes le plus large possible. Dans ce contexte, le principe d'exemption de sélection doit constituer un fondement de tout système de propriété intellectuelle appliqué à l'innovation végétale.

Limagrain privilégie le Certificat d'obtention végétale (COV) pour la protection de ses variétés végétales. Il utilise aussi le Brevet d'invention pour la protection de ses innovations biotechnologiques. Si le contexte compétitif, légal et économique dans un pays impose toutefois à Limagrain de protéger ses variétés commerciales par brevet, il respecte ses principes fondateurs en étant toujours disposé à accorder des licences pour utiliser ses variétés comme source de variabilité génétique. Ce cas n'existe pratiquement qu'aux Etats-Unis.



En Europe et dans d'autres pays où la commercialisation de nouvelles variétés requiert une inscription aux catalogues officiels, **Limagrain, comme ses confrères, doit prouver qu'elles sont distinctes et, pour les espèces de grandes cultures, qu'elles disposent de performances supérieures aux variétés déjà commercialisées.** Les études officielles comportent donc deux types de tests : la DHS



(*Distinction Homogénéité Stabilité*) pour toutes les espèces et la VATE (*Valeur Agronomique Technologique et Environnementale*) pour celles de grandes cultures. De cette manière, chaque variété nouvelle sur le marché apporte une amélioration et se distingue de celles déjà vendues, contribuant ainsi à l'élargissement de la biodiversité.

Limagrain va plus loin dans la conservation de la biodiversité végétale en contribuant aux banques de gènes. Sa contribution est d'abord non-financière : elle se traduit par la mise à disposition de matériel génétique à travers certaines collections nationales, mais aussi par la disponibilité de ses variétés commerciales comme base de recherche et de création variétale selon le principe de l'exemption du sélectionneur contenu dans le système *sui generis* de protection de la propriété intellectuelle spécifique aux semences, telle que mise en œuvre selon les termes de la convention de l'UPOV. D'autre part, Limagrain a joué un rôle déterminant dans les initiatives menées par les fédérations professionnelles, Euroseeds ou International Seed Federation (ISF), pour dialoguer sur l'évolution du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) et au Système Multilatéral (MLS) qui le complète. Il les a soutenus financièrement et a œuvré pour convaincre les autres semenciers de s'engager dans ces actions communes.

Enfin, de nombreux partenariats en lien avec la conservation de la biodiversité lient Limagrain à des instituts techniques à travers le monde comme par exemple : Embrapa (Brésil), Kasetsart University (Thaïlande), CAAS (Chine), INRA (France), Tomato Genetics Resource Center (États-Unis), Institut ARO (Israël), Center for Genetic Resources, the Netherlands (Pays-Bas), Seed and Plant Improvement Institute (Iran).

Les systèmes de protection des innovations dans le domaine du végétal

Le Certificat d'obtention végétale (COV)

Droit le plus abouti dans ce domaine, le Certificat d'obtention végétale (COV) est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). **Conçu spécifiquement pour la sélection végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique.** Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

- **l'exemption du sélectionneur :** une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre sélectionneur afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première ;
- **l'exemption de l'agriculteur :** sous certaines conditions (versement de royalties destinées à rémunérer l'effort de recherche de l'obteneur, etc.) et pour certaines espèces (blé, orge, avoine, seigle, colza, etc.), le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses parcelles l'année suivante.

Le brevet d'invention

À la différence du COV, spécifique de la protection des variétés végétales, le champ d'application du brevet est multiple, couvrant de nombreux domaines d'activité, dans une logique industrielle. **Il confère à son titulaire une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini. En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.**

Selon les pays et leurs législations, son application peut couvrir différents champs de la sélection végétale : procédés d'obtention, variétés elles-mêmes (dans un nombre très limité de pays), éléments (gènes, etc.) de la plante ou la plante elle-même. En conséquence, tout semencier souhaitant utiliser une variété entrant dans le champ d'un brevet doit demander une autorisation et, éventuellement, acquitter des droits.

Aujourd'hui, les États-Unis, le Japon et l'Australie permettent une double protection des variétés végétales, par brevet et par COV. En Europe, seul le COV est autorisé pour protéger une variété végétale. Parallèlement, le brevet est utilisé pour protéger les autres inventions du domaine des innovations végétales, à l'exclusion des procédés dits essentiellement biologiques.



4.3

NOURRIR LE DIALOGUE SOCIÉTAL

SUR LES ENJEUX DE LA SEMENCE



Le dialogue avec les parties prenantes est une composante fondamentale de la démarche RSE du Groupe. En matière de risque, les évolutions de la science et de l'agriculture sont aujourd'hui l'objet de débats passionnés, amplifiés par les réseaux sociaux. La remise en cause des progrès des dernières décennies par une multitude d'organisations touche tous les domaines de ces disciplines. La semence, au croisement entre science et agriculture, mais aussi entre alimentation et nature, fait l'objet de multiples débats et de contestations virulentes, voire violentes. C'est particulièrement dans les pays développés, en France notamment, pays d'origine de Limagrain, que les contestations du progrès sont les plus fournies. Elles relèvent d'une multitude de sujets (propriété intellectuelle, qualité des produits, biodiversité, techniques de sélection, etc.) et prennent des formes très diversifiées.

Limagrain, par ses activités, est exposé à des attaques publiques de toute nature et de toute origine, en France plus particulièrement, fondées ou non, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant porter atteinte à son image et à sa réputation. De tels événements pourraient avoir des effets négatifs sur les ventes, les résultats, l'image, l'attractivité et les perspectives de développement de Limagrain.

Limagrain plaide sans relâche dans les débats liés à

l'usage respectif des Droits de Sélection végétale et des brevets pour un équilibre juste entre les deux systèmes de protection destinés aux innovations végétales. Limagrain défend un équilibre qui protège la propriété intellectuelle, sans interdire l'utilisation de l'innovation comme source d'autres créations. En matière de végétaux, créer de nouvelles variétés ne peut se faire sans avoir accès à des végétaux existants. Cet engagement peut être illustré par deux décisions juridiques européennes

d'importance majeure pour lesquelles les contributions de Limagrain ont été déterminantes : la reconnaissance de l'exemption du sélectionneur dans le droit européen des brevets et la non-brevetabilité des procédés essentiellement biologiques.

De nombreuses initiatives ont également été engagées par les Business Units. La plupart d'entre elles ont développé un dialogue constructif avec les parties prenantes de leur territoire d'implantation, par exemple au sujet du management de

l'eau. De plus, elles développent visites et rencontres, notamment avec les agriculteurs multiplicateurs pour rechercher, ensemble, des pistes d'amélioration partagées.



(1) Déclaration à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique

..... Nos réalisations

Limagrain Nederlands présente son site de recherche à Rilland

A l'occasion de l'ouverture des nouvelles serres et chambres de culture de la station de recherche à Rilland (Pays-Bas), Limagrain Nederland organisait en juillet 2018 une semaine de rencontres et d'échanges intitulée « Perfect Plant ».

Au fil des quatre jours de rencontres, 2 500 visiteurs ont été reçus à l'occasion de journées dédiées aux distributeurs, aux agriculteurs, aux personnels et à leurs familles, aux retraités de la société et au grand public.

Le sujet, introduit en ouverture par le Directeur des Sciences Végétales de l'Université de Wageningen, était de **montrer comment la sélection végétale répond par la création de variétés aux challenges d'aujourd'hui et de demain et à son rôle de point de départ de la production alimentaire**. Pour rendre visuel et concret les efforts réalisés en matière de création variétale, une immense parcelle de démonstration présentait toute la diversité des espèces travaillées par Limagrain Nederlands ainsi que la gamme oignon d'Hazera. Les visiteurs découvraient lors de leur parcours le lien de la recherche au produit cultivé.

Impliquer les familles de salariés dans l'activité

Au premier rang des parties prenantes intéressées par l'activité de la Société, il y a les familles de salariés, qui partagent au quotidien la vie de la Société, mais uniquement sous forme de récits, sans savoir véritablement ce que recouvrent l'entreprise et ses activités. L'ouverture d'un nouveau site est une opportunité saisie par Hazera BV pour la nouvelle station de recherche de Warmehuizen. Dans le cadre de portes ouvertes organisées sur la station

qui ont déjà vu la présence de 900 professionnels, les familles de salariés ont aussi été conviées.

L'organisation d'un tel événement et la capacité de chacun à présenter à ses proches son entreprise et son environnement de travail sont sources de fierté et favorisent le sentiment d'appartenance, jusque dans les familles.

Des événements pour entretenir la relation client

Les clients représentent une population évidente parmi les parties prenantes. Dans le cadre de notre stratégie d'implantation au plus près des marchés, il existe un fort relationnel, souvent de long terme, lié à nos relations commerciales empruntées de professionnalisme et de respect mutuel.

Pour montrer leurs produits, toutes les sociétés organisent des vitrines commerciales, qui permettent aux visiteurs de découvrir les variétés en conditions de culture. Rendez-vous incontournable des activités en semences de grandes cultures ou potagères, ces rencontres sont l'opportunité de parler des produits, des marchés et des axes de recherche avec ceux qui en seront le relais auprès des utilisateurs. Au cours de l'exercice, HM.CLAUSE India et la marque LG en Thaïlande ont organisé pour la première fois ce type de rencontre. Pour sa part, HM.CLAUSE fêtait les 10 ans d'existence de ces rencontres en Jordanie.

Outre ces rencontres autour des produits, de nombreuses visites clients sont organisées pour découvrir nos installations qu'elles soient de recherche ou de production.



Première vitrine commerciale LG en Thaïlande.

..... Nos réalisations

Partager avec ses pairs

Acteur majeur de la création variétale, Limagrain est très engagé au sein de la communauté scientifique et participe à une multitude de partenariats avec des laboratoires de recherche publics ou privés sur tous les continents. Il soutient de nombreux colloques internationaux liés aux espèces ou technologies qui le concerne et ses équipes de recherche y participent activement. Pour la première fois, une délégation de neuf chercheurs de Limagrain participait au 21^e colloque

« Crucifer Genetics Brassica ». D'autres délégations participaient par exemple à la conférence Eucarpia Biometrics, à la Plant & Animal Genome Conference, la rencontre « Graines 2019 » ou la « Galaxy Community Conference ». Enfin, Limagrain reçoit régulièrement sur ses sites de recherche, notamment dans son Centre de Recherche de Chappes (France), des visiteurs du monde scientifique.

Contribuer à la représentation de la profession

Dans toutes les activités, les interprofessions et syndicats professionnels ont un rôle déterminant comme interlocuteurs des parties prenantes liées à leur profession, qu'il s'agisse des Etats et de leurs administrations, des régulateurs, des pouvoirs politiques, des media ou des organisations non-gouvernementales (ONG). Ils sont amenés à synthétiser les opinions de leurs membres et à défendre ces points de vue dans tous les débats qui concernent leurs métiers.

Dans ce contexte, Limagrain est très impliqué dans les structures interprofessionnelles et les

syndicats professionnels, aussi bien au niveau national – avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) et l'UFS (Union Française des Semenciers), qu'europpéen – via l'Euroseeds - ou international – au travers de l'ISF (International Seed Federation). **À ce titre, elle participe activement aux débats portant sur l'agriculture et plus spécifiquement les semences comme la protection du vivant, l'accès aux ressources génétiques et l'utilisation des biotechnologies végétales dans le domaine de la recherche scientifique notamment.**

Sponsoring événements professionnels

Vilmorin-Mikado était en septembre 2018 le partenaire exclusif du 2^e Symposium International Carotte et autres Apiacées qui se déroulait en Pologne. Durant trois jours se sont succédées présentations scientifiques et techniques et une journée était dédiée à la présentation de la gamme et des différents domaines d'expertises de Vilmorin-Mikado : le contrôle qualité, la technologie semence, la production et la qualité gustative. **C'était aussi l'opportunité de conforter notre image de leader mondial de la carotte auprès de 200 clients, producteurs et distributeurs de tous les continents** et notamment d'Asie, invités à venir avec une grande diversité de spécialistes mondiaux de la carotte (consultants techniques, spécialistes des maladies, sélectionneurs, transformateurs, metteurs en marché).





PARTOUT ET POUR TOUS

Pour se développer en France et à l'international, Limagrain exerce ses activités avec responsabilité, dans le respect de toutes les parties prenantes, au premier rang desquels les femmes et hommes de son organisation, et avec une vigilance marquée en matière d'éthique et d'environnement.

Il s'agit d'un choix de l'entreprise qui vise à rendre le Groupe plus agile, éthique et responsable pour un engagement pérenne sur tous les marchés. Cet axe de progrès doit également permettre de limiter les prélèvements sur les ressources et de contribuer à la création et à la préservation de valeur à court, moyen et long terme. Ce choix d'entreprise doit enfin permettre le développement des activités du Groupe, tout en optimisant la gestion des risques environnementaux, sociaux et sociétaux, dans des contextes d'affaires variés et évolutifs.

5 CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL

Limagrain veille à entretenir un dialogue social de qualité, à développer une culture favorisant le management participatif et à cultiver les talents de tous ceux qui ont envie de partager cette aventure, pour anticiper et assurer les besoins en ressources humaines, en adéquation avec les valeurs du Groupe et ses orientations stratégiques.

Favoriser le dialogue social

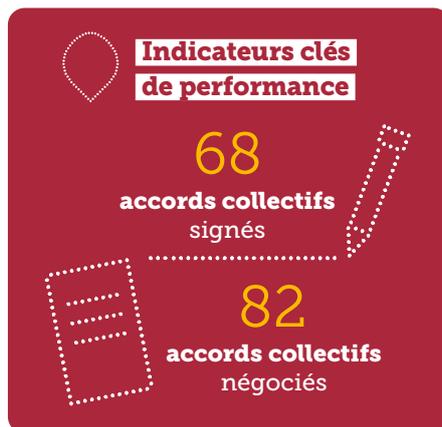
Limagrain a fait le choix d'un dialogue social constructif avec ses partenaires sociaux et privilégie la négociation collective dans les processus de mise en place des règles de vie au travail. Il entend ainsi prévenir le risque de conflit social, qui pourrait impacter la disponibilité et la qualité des produits et par là même mettre à mal ses engagements envers ses clients de la distribution et les consommateurs finaux.

Compte-tenu de ses origines françaises, de l'activité en France de 44,5 % de ses salariés et du contexte légal français très encadré, Limagrain a négocié de nombreux accords collectifs de portée française. Au 30 juin 2019, trois négociations d'accords Groupe au niveau de la France ont d'ailleurs été ouvertes. Elles portent sur la

révision de l'accord portant sur le Comité d'entreprise européen, le dispositif d'intéressement Groupe et la mise en place d'une couverture

prévoyance harmonisée pour les salariés sur le périmètre français.

Pour faire suite aux accords Groupe, des accords Entreprise sont également négociés, permettant de tenir compte des particularités et des besoins propres à chaque entreprise, avec des partenaires directement impliqués dans le suivi de la politique définie dans leur entité d'appartenance.



..... **Nos réalisations**

Le Comité d'entreprise européen

En complément des institutions représentatives du personnel de chaque société, Limagrain a choisi de mettre en place un Comité d'entreprise européen (CEE) qui permet d'échanger sur des sujets impactant les salariés de plusieurs pays de l'Union Européenne. Composé de 30 représentants des salariés de dix pays de l'Union Européenne, le CEE se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information

des salariés et d'établir un dialogue constructif avec les représentants des salariés des sociétés européennes. Il traite des questions économiques, financières et sociales qui présentent un caractère transnational et dépassent le cadre d'un pays. Pour pouvoir s'approprier au mieux leur rôle au sein de cette instance, une formation financière a été proposée et délivrée aux membres du CEE qui étaient intéressés.

Assurer la sécurité et la sûreté des personnes

Répartis dans 56 pays et actifs dans des conditions et des environnements divers, les collaborateurs font partie des actifs les plus précieux de Limagrain et aucun d'entre eux ne doit, d'une quelconque manière dans le cadre de son activité professionnelle, mettre en

danger son intégrité physique ou morale. Les risques liés à la sécurité et la santé des salariés font l'objet d'une attention quotidienne et d'une politique volontariste.



Exercice de sauvetage lors de travaux en hauteur chez HM.CLAUSE Perú.



La politique de sécurité au travail

Limagrain est convaincu qu'il ne peut y avoir de performance durable sans sécurité. Outre la politique de prévention déployée depuis plusieurs années, Limagrain a impulsé, depuis l'exercice 2014-2015, une politique de sécurité au travail. Fondée sur une forte implication du management, son objectif est d'agir à la fois sur l'organisation et les comportements, qui comptent pour l'essentiel dans la causalité des accidents, afin de prévenir efficacement ces derniers.

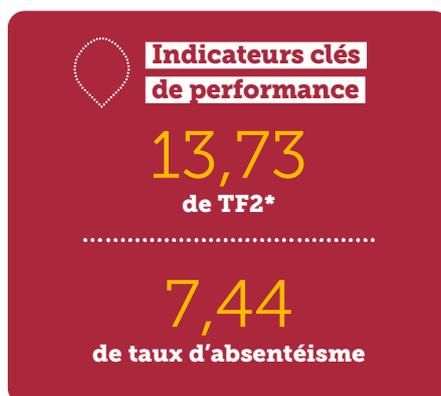
Un Comité de Sécurité Groupe anime la conduite de cette politique, relayé par l'action d'un coordonnateur sécurité.

Les Business Units sont parallèlement chargées d'animer cette politique en interne, en associant étroitement responsables métiers et experts sécurité, de la relayer en communication interne, d'impulser l'implication managériale et la motivation à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, de former l'ensemble des salariés, d'évaluer les risques et de définir les normes et

standards qui les pallient, de suivre les indicateurs associés au pilotage de la politique de sécurité, d'analyser les accidents quelle que soit leur gravité et de tirer tous les enseignements de chaque situation d'échec en la matière.

En 2015 Limagrain se fixait l'objectif ambitieux de diviser par deux le TF2, taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt, en trois ans. Le TF2 glissant sur 12 mois s'établissait à 24,10 en août 2016. Il est réduit à 13,73 au 30 juin 2019. On peut donc considérer que l'objectif est pratiquement atteint. Un nouvel objectif a été fixé : atteindre un TF2 de 8 à l'horizon 2021, soit le diviser à nouveau presque par deux.

Par ailleurs, afin de lutter contre les risques de maladies professionnelles, Limagrain soumet ses salariés à des visites médicales d'embauches dans un certain nombre de pays et travaille à l'amélioration des conditions de travail grâce notamment aux visites managériales de sécurité.



* Le TF2 représente le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt, soit le nombre total des accidents reportés par million d'heures travaillées.



des heures de formation sont dédiées à la sécurité.

Nos réalisations

Limagrain Europe poursuit sa démarche sécurité LiSA en lançant LiSA 1.2

Lancé il y a trois ans, le programme sécurité de Limagrain Europe appelé LiSA a permis de faire évoluer les mentalités et les croyances sur la sécurité et de diminuer le nombre d'accidents au travail. La sensibilisation générale des 1 500 salariés avec l'atelier « Deal With It », la formation de 400 managers aux Visites Managériales de Sécurité, la mise en place et le déploiement des programmes Méc@ (conformité matériel agricole), Cali (gestion du risque chimique) et la communication autour des Safety Corners, ont largement contribué à ce résultat. Pour continuer dans cette voie et progresser, Limagrain Europe a lancé en janvier 2019 le programme LiSA 1.2:

A travers LiSA 1.2, Limagrain Europe poursuit pour les quatre prochaines années son effort en matière de sécurité selon trois axes :

- De « Deal With It » vers « Deal With your driving » : Alors que le risque routier est un risque majeur dans la BU, les 1 500 salariés seront donc invités

à vivre le « Deal With your Driving », pour prendre conscience, lors d'une demi-journée sur circuit, des conséquences de leurs comportements sur la route ;



- Elever le niveau d'exigence en matière de Visites Managériales de Sécurité ;
- Développer de nouveaux outils et perfectionner ceux existants (Cali, Méc@ et les Safety Corners). Le TAKE 5 a été créé pour encadrer et prévenir les risques auxquels peut être exposé le personnel de Limagrain Europe lorsqu'il intervient sur le matériel d'un tiers ;
- Enfin, un outil de suivi et de reporting des VMS et un manuel sécurité, regroupant les exigences de Limagrain Europe en termes de sécurité, vont être créés pour améliorer la gestion de la sécurité sur nos sites et au sein de nos activités.

Nouvelle politique « Sécurité » chez HM.CLAUSE

En fin d'exercice, HM.CLAUSE a lancé la nouvelle version de sa politique sécurité ainsi qu'un e-learning sur les fondamentaux de la sécurité qui s'applique à l'intégralité de la BU. Afin d'être accessible au plus grand nombre, tous les supports de communication sont en 13 langues et une attention particulière a été portée aux exemples choisis, afin de toucher tous les métiers et toutes les cultures. Et puisque la culture sécurité concerne chaque salarié chez HM.CLAUSE, ce sont des salariés de Portes-lès-Valence qui ont organisé pour leurs collègues du site une journée sécurité début juin.



..... Nos réalisations

La sûreté au travail

Limagrain est exposé à des risques d'atteinte aux personnes notamment en raison de son implantation à l'international. Une partie significative de ses salariés (expatriés, salariés locaux ou en déplacement professionnel) est en effet régulièrement amenée à évoluer dans des pays présentant différentes sortes de risques (actions terroristes, conflits armés, émeutes, criminalité ou encore catastrophes naturelles).

Limagrain est également exposé à des risques d'atteintes malveillantes contre ses biens (outils de production, frelatage intentionnel de produits alimentaires, stocks de production, produits de sa recherche, etc.). Si les vols à caractère « d'appropriation » (vols simples, cambriolages, etc.) constituent l'essentiel de ces risques, le vol de données ou d'informations dites « sensibles » (de type espionnage économique ou concurrentiel) constitue une menace non négligeable car les impacts peuvent être significatifs.

Les organisations contestant tout ou partie des activités du Groupe continuent de représenter un risque élevé en matière d'image, mais également de perte financière potentielle (en cas de destruction de parcelle d'essais notamment).

En réponse au risque d'atteinte aux personnes, Limagrain s'est doté d'une procédure de veille et d'alerte sur les pays à risques permettant de limiter l'exposition des salariés. Cette veille est complétée par un dispositif d'enregistrement permettant le suivi des collaborateurs en déplacement ainsi qu'un système d'alerte en temps réel de ces

derniers lorsqu'un risque survient dans leur secteur d'évolution. En matière de destination, le Groupe a également procédé à un encadrement précis des déplacements professionnels. Enfin, des solutions de rapatriement réactives sont opérationnelles. Ce dispositif est complété par les procédures de gestion de crise en rapport avec la nature de ces risques.

Depuis 2017, Limagrain est référencé comme entreprise partenaire par le Centre des Crises et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et participe aux rencontres annuelles pour la sécurité des entreprises françaises à l'étranger.

S'agissant des risques d'atteintes aux biens, Limagrain renforce en permanence les dispositifs de protection de ses sites ainsi que, plus globalement, sa politique de sûreté et de gestion de crise. La Direction sécurité/sûreté Groupe, qui a été renforcée au cours de l'exercice par le recrutement d'un chargé de sûreté, centralise le renseignement et renforce les rapprochements avec les différents services concernés (Sécurité des Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Business Units, etc.).

Enfin, comme producteur de produits alimentaires, une vigilance particulière est mise en œuvre pour empêcher le frelatage intentionnel des produits, visant à les rendre impropres à la consommation.

L'ensemble de ces actions est coordonné par un Directeur sécurité / sûreté / données / archives / crise Groupe.

Les sites agro-alimentaires travaillent la « food defense »

Le concept de « food defense » vise à protéger la production de produits alimentaires de tout acte malveillant qui viserait à les rendre impropres à la consommation. L'usine Jacquet Brossard de Saint-Beauzire a mis en place un plan d'action dès 2015 sur la base des mesures de prévention imposées par l'International Food Standard (IFS) et la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). Audit annuel, exercices réguliers sur site et point quotidien avec le personnel sur les anomalies ou fragilités détectées font partie du programme.

Cette démarche va être étendue à d'autres sites et la Direction de la Sûreté Groupe prépare un manuel dédié.

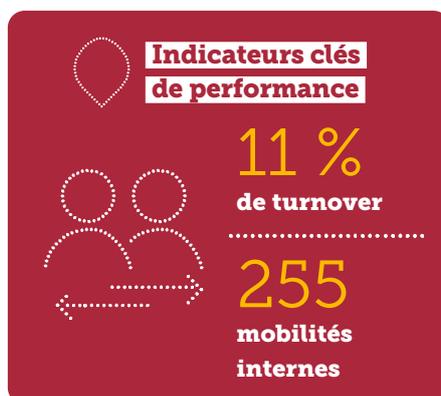


Attirer et développer tous les talents

Pour assurer son fonctionnement et son développement dans la durée, Limagrain recherche sans cesse de nouveaux collaborateurs qui apporteront compétences et expériences pour enrichir le Groupe.

L'attractivité est un enjeu clé, car, dans un contexte de compétition entre les employeurs, elle doit inciter les candidats à choisir Limagrain pour leur prochain poste. De la même manière, il convient de tout mettre en œuvre pour fidéliser les salariés et éviter un départ qui désorganise la structure, entraîne une perte de compétences et

a des impacts financiers, à commencer par la recherche d'un nouveau candidat. L'attractivité et la



fidélisation de l'entreprise sont dépendantes de nombreux facteurs qui doivent donner envie au candidat de rejoindre l'entreprise ou au salarié d'y rester : l'image de l'entreprise, l'expérience humaine et digitale, l'intérêt des missions, le package de rémunération, la qualité de vie au travail,...

La marque employeur revisitée

Un travail de dynamisation du marketing de Limagrain en tant qu'employeur a été réalisé au cours de l'exercice, avec pour objectif d'augmenter la notoriété globale du Groupe et ainsi attirer et retenir les talents. Les textes nourrissant la marque employeur ont été redéfinis et seront intégrés à partir de septembre 2019 dans l'ensemble des outils RH. La nouvelle approche visuelle de la marque employeur Limagrain a pour but de mieux exprimer la richesse et les succès des Business Units, de raconter l'histoire et de révéler l'âme du Groupe, de valoriser les métiers, les parcours et leur diversité.

La marque employeur est plurielle. Elle s'adresse aux candidats potentiels, aux étudiants, aux partenaires sociaux, aux acteurs des bassins d'emploi, aux équipes des écoles et universités ainsi qu'aux salariés du Groupe. Durant l'année 2018-2019, année de transition, de nouvelles actions sont venues renforcer la démarche, comme par exemple :

- la poursuite du développement des relations écoles en France et à l'international, avec notamment la consolidation d'une relation de proximité avec l'ISARA (Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes), Agro Campus et Sup Agro Montpellier ainsi qu'avec l'université de Wageningen, aux Pays-Bas, première école

des classements mondiaux dans la catégorie sciences du vivant,

- la poursuite du déploiement de la communication de la marque employeur sur les principaux réseaux sociaux où le Groupe est présent : LinkedIn et Facebook.



Les initiatives et outils de recrutement

Campus Management : initiative visant à promouvoir Limagrain dans les écoles et les universités

Pour soutenir son développement, Limagrain a besoin de jeunes talents. Pour renforcer son action auprès des écoles et universités, le Groupe s'appuie sur son programme de Campus Management. 24 salariés volontaires et de formations diverses aident les équipes RH à faire connaître le Groupe dans leurs anciennes écoles via leur expertise métier et leur témoignage en termes de parcours de carrière. Au travers de ce réseau de Campus ambassadeurs et des partenariats privilégiés avec des établissements d'enseignement supérieur ciblés, Limagrain accroît sa visibilité. Les Campus ambassadeurs sont un contact privilégié dans les écoles et universités pour témoigner des opportunités de carrières et faire connaître la grande diversité des métiers de Limagrain. Maillons indispensables du recrutement, ils interviennent en amont du processus, en appui de l'équipe recrutement et contribuent ainsi à la détection de talents dont le Groupe a besoin.



24

**salariés impliqués
dans la démarche
de relation avec les écoles
« Campus Management »**



**pour un budget de
26 804 €**

Amélioration de l'expérience candidat et collaborateur

Il est primordial que toute inter-action avec Limagrain soit vécue comme une expérience positive, que cela soit de la part de candidats actifs ou passifs, anciens ou actuels collaborateurs. L'expérience qui résulte de ces interactions est devenue primordiale pour engager, développer et conserver une relation de confiance, durable, constructive et positive entre les individus et l'entreprise. Une bonne expérience candidat/collaborateur facilite le recrutement des individus, leur rétention, leur engagement et développe une image positive de la marque employeur.

..... Nos réalisations

B-Smart : Système d'Information des Ressources Humaines Carrière et Recrutement

Lancé en 2010, « B-SMART » a permis au Groupe de se doter d'un outil pour proposer un portail RH collaborateur/manager, dématérialiser la gestion du processus d'entretien annuel, du recrutement et de la mobilité interne. Le déploiement de B-SMART a continué sur l'exercice 2018-2019 avec un focus sur l'amélioration de l'expérience utilisateurs et candidats en supprimant certains freins ou points durs, permettant un traitement plus rapide en interne.

Un nouveau portail de recrutement, plus ergonomique, a été mis en place à l'attention des candidats externes, ainsi qu'un nouveau module de Revue des Talents pour simplifier la gestion de ce processus en lien avec les managers. Un catalogue de formation a été déployé afin de simplifier la découverte des programmes de formation existant au sein de l'entité du collaborateur.

Le package salarial et social

Limagrain s'attache à développer un package salarial et social juste et motivant pour l'ensemble des salariés afin de conjuguer attractivité et compétitivité. Composé d'un système de rémunération et d'avantages sociaux, il est à la fois appréhendé de manière globale pour une équité de traitement et adapté au contexte de l'emploi local afin de se situer au plus près des attentes des salariés.

L'intéressement et la participation aux résultats :

Dispositif d'origine française, l'intéressement est étendu aux entreprises étrangères et à tous les niveaux de compétences. L'accord d'intéressement Groupe concerne ainsi l'ensemble des filiales, dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50 % de leur capital. Il est composé d'une part « Entreprise » calculée sur les performances de la filiale et d'une part « Groupe ». Les modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur la redistribution de résultats économiques.

En 2016-2017, un nouveau système d'intéressement Groupe a été mis en place avec pour objectif une meilleure redistribution des résultats au profit de l'ensemble des salariés. Il se caractérise par une augmentation significative de la part venant du Groupe et une plus grande cohérence dans les montants distribués entre chaque société. Il permet de plus de verser une enveloppe supérieure aux exercices précédents avec une meilleure adéquation entre les montants distribués et le résultat du Groupe.

L'épargne salariale :

Un Plan d'épargne Groupe (PEG), dont les frais de fonctionnement sont pris en charge par Limagrain, est proposé aux salariés français. Il est constitué de trois fonds - dont deux qui leur sont exclusivement réservés - qui sont orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance, avec l'objectif commun de proposer une rémunération

supérieure à celle du marché. Parmi ces fonds figure un fonds solidaire, socialement responsable, qui est labellisé par des organismes de référence en la matière (Finansol et CIES). Ce fonds est pour partie investi dans des entreprises solidaires agissant dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle (ADIE, Initiative France, Groupe La Varappe), de la mobilité (Wimoov) et de l'accès au logement (SNLPrologues, Foncière Habitat & Humanisme).

Un Plan d'épargne retraite collectif (PERCO), comportant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, a été instauré depuis 2011-2012. En France, les droits d'entrée et les frais de gestion de ce plan, qui bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attractif, sont également pris en charge par Limagrain.

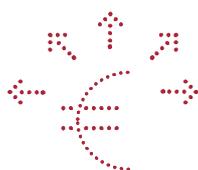
L'internationalisation du programme Groupe Santé/Prévoyance :

La protection sociale de ses salariés est un enjeu majeur pour Limagrain, l'entreprise étant soucieuse de la protection de ses salariés. Il s'agit d'un axe fort d'attractivité et de rétention, qui doit également permettre d'accompagner la mobilité entre les Business Units.

L'objectif est de bénéficier d'une couverture homogène par pays, pour chaque salarié, quelle que soit la

Business Unit d'appartenance, par laquelle chaque salarié de Limagrain bénéficie au minimum :

- d'un programme santé au niveau des pratiques du marché,
- d'une prévoyance proposant au moins 1 an de rémunération en cas de décès.



12,3

millions d'€ versés
aux salariés en
intéressement
et participation



23 871

candidatures
reçues hors candidatures
spontanées

34,5

candidats
par offre publiée

La Qualité de vie au travail

La performance et la motivation d'un salarié passent notamment par une organisation et une qualité de vie au travail satisfaisantes. La gestion de cette qualité de vie au travail s'appuie sur plusieurs piliers : un environnement de travail sécurisé pour opérer et propice à la réalisation de ses activités professionnelles, une organisation permettant la conciliation vie professionnelle et vie privée, et enfin la pratique d'un dialogue social constructif que ce soit entre employé et employeur ou représentants du personnel et employeur.

En 2012, puis en 2017, le Groupe a signé, en France, un accord sur l'égalité professionnelle comprenant un volet spécifique sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Afin d'accompagner au mieux le salarié dans la prise de congés familiaux, des entretiens de départ et des entretiens de reprise d'activité ont été mis en place. Il a également été prévu différentes mesures pour aménager le temps de travail, avec des efforts particuliers notamment sur les horaires de travail ou la prise en compte des salariés ayant une situation familiale difficile. Le dernier accord a permis l'ajout de nouveaux droits tels que le maintien du salaire à 100 % pour les salariés en congés paternité et le « Don de jours de repos » qui offre la possibilité à chaque salarié en France de soutenir un autre salarié - qui aurait besoin de temps pour s'occuper d'un proche par exemple - en lui donnant des jours d'absence.

L'aménagement du temps de travail et, dans certaines Business Units, l'offre de services (crèche, restaurant d'entreprise, activités sportives) facilitent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, permettent de répondre aux attentes croissantes des salariés en termes de bien-être physique, d'équilibre des temps et de gestion de leurs responsabilités familiales.

En France, le télétravail continue à se développer. Aujourd'hui, 24 accords traitent de l'organisation du temps de travail au sein de plusieurs entreprises de Limagrain. Ils permettent aux salariés d'exercer leur activité - lorsque leur fonction le permet - en dehors des locaux professionnels grâce aux technologies de l'information et de la communication. Le télétravail vise à favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et fait désormais partie intégrante du dispositif mis en place dans le cadre de l'accord Groupe sur l'égalité professionnelle.

Limagrain investit de façon continue dans les locaux qui accueillent ses salariés. L'année 2018-2019 aura été marquée par l'agrandissement du site de Portes-Lès-Valence (France) dans la Business Unit HM.CLAUSE à travers la construction d'un bâtiment neuf aménagé avec les conseils d'un prestataire spécialisé dans les espaces de travail. Par ailleurs, Limagrain attache beaucoup d'importance à un aménagement des locaux de qualité où sont préservés des espaces de convivialité favorisant la collaboration.



Equipe HM.CLAUSE Cono Sur.

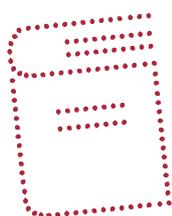
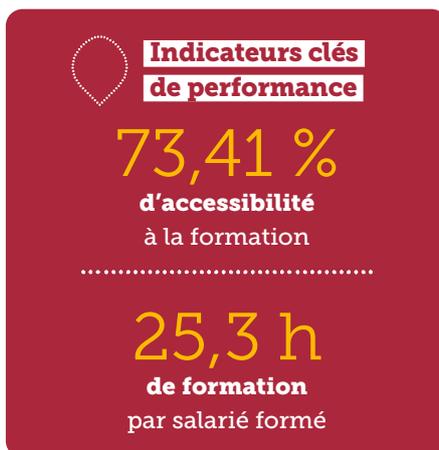
Gestion des compétences

Développer le capital humain est clé pour la motivation des salariés qui composent l'entreprise, indispensable pour assurer la continuité des activités dans le temps et crucial pour l'enrichissement des compétences plus largement dans la société. C'est ce capital humain que Limagrain entend développer pour permettre à chacun de ses collaborateurs de contribuer au développement du Groupe et de s'épanouir dans son travail, au travers d'une politique d'entretiens tout au long de sa carrière et de formation interne.

Le suivi du parcours professionnel et de l'évolution des souhaits de chaque salarié est soutenu par une politique d'entretiens tout au long de la carrière comportant les entretiens annuels d'évaluation, les entretiens

biannuels professionnels, l'entretien de bilan de carrière, l'entretien de dernière partie de carrière (à partir de 57 ans) et les entretiens de départ et de reprise d'activités après une longue absence.

Par ailleurs, Limagrain entend accompagner de manière encore plus poussée les cadres de direction et les dirigeants dans la réussite de leur prise de poste. Aussi, l'année 2018-2019 a conduit à la définition de parcours de développement qui permettront aux cadres de direction et dirigeants de bénéficier de conditions optimales pour la prise en main de nouvelles responsabilités.



3,9
millions d'€ de budget de formation

453
stagiaires

165 462 h
de formation



Formation organisée dans le cadre de Limagrain Academy.

..... Nos réalisations

Limagrain Academy : dispositif Corporate pour le développement des compétences

L'année 2018-2019 a été marquée par la construction d'une nouvelle stratégie Limagrain Academy et la définition de parcours managériaux facilitant la montée en compétences lors de la prise de poste des cadres de direction & dirigeants venus de toutes les Business Units du Groupe.

Elle se positionne dorénavant sur quatre piliers qui ciblent chacun différentes populations :

- un pilier culturel dont les objectifs sont de diffuser la culture Groupe, développer le sentiment d'appartenance, illustrer les valeurs, créer du lien entre les populations (voir 3.2.) ;
- un pilier managérial permettant de déployer une culture managériale commune, définir un langage commun et garantir un niveau de compréhension de l'environnement international ;
- un pilier cadres de direction et dirigeants intégrant les parcours de développement adaptés à leur statut, plus particulièrement axé sur l'accompagnement des transformations du Groupe et l'anticipation des organisations de travail ;

- un pilier métiers dont la vocation est de développer les réflexes de partage d'information et de co-développement sur des thématiques spécifiques à Limagrain, et de créer une base d'expertise commune sur des métiers clés de l'organisation.

Limagrain s'engage activement dans la formation interne afin de préserver un savoir-faire précieux notamment lié au patrimoine technique et scientifique développé par des générations d'agronomes et d'experts. C'est pourquoi Limagrain Academy, au-delà des programmes destinés à diffuser la culture du Groupe, a mis en place une « Breeding Academy » afin de pérenniser les savoir-faire sur la sélection des plantes.



Programme de formation «Plant Breeding Academy» dans le cadre du pilier « Métier » de Limagrain Academy.

S'engager pour la diversité et l'égalité professionnelle



Fort d'un effectif de plus de 10 000 collaborateurs de près de 80 nationalités, Limagrain perçoit toute la richesse qu'offre le brassage de leurs cultures, de leurs histoires, de leurs modes de travail. Sensible à la diversité, Limagrain considère qu'il est essentiel d'agir en matière d'égalité entre femmes et hommes, entre jeunes et plus âgés et de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap. La diversité des populations au sein de Limagrain fait partie intégrante de son ambition RH afin de bénéficier de toutes les richesses pour construire une entreprise pérenne.


37,3 %
 de femmes
 dans les effectifs
 permanents

15 %
 de femmes
 Dirigeantes
 et
20 %
 de Cadres
 de Direction

L'égalité professionnelle constitue une orientation prioritaire de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise. Un accord, signé au cours de l'année 2012-2013, a été renouvelé en 2017, pour les sociétés françaises avec des objectifs et des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel. Recrutement, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle sont les quatre domaines d'actions retenus. Enfin, une chargée de mission a été nommée fin de l'exercice 2018-2019 pour travailler sur l'équité homme-femme et en premier lieu sur l'accès des femmes à des postes d'encadrement.

Nos réalisations

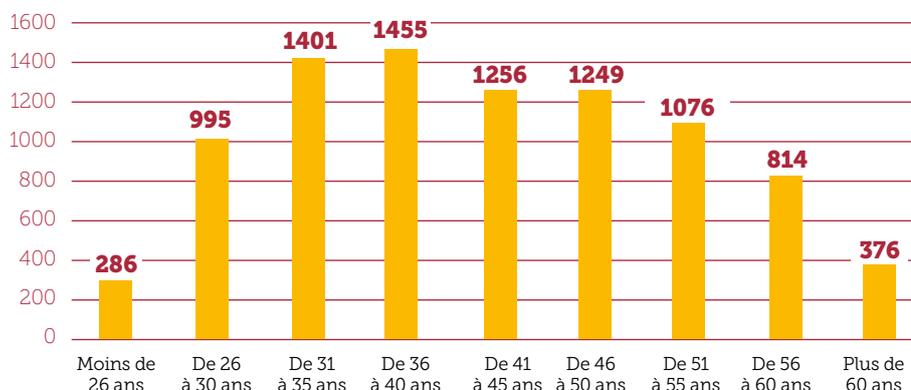
HM.CLAUSE lance l'initiative Diversité & Inclusion

L'objectif de l'initiative Diversité et Inclusion, lancée par HM.CLAUSE sur tout le territoire de la BU, est d'avoir, à tous les niveaux de son organisation, des équipes multiculturelles, dans lesquelles l'égalité homme-femme est davantage respectée et dont les membres viennent de différents horizons professionnels. Un groupe de travail avec des représentants des trois zones géographiques de la BU a été lancé dont la première réalisation est une enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs pour recueillir leur opinion sur ces sujets et leurs idées d'actions prioritaires. L'analyse des retours, l'audit des pratiques RH actuelles serviront de base à l'élaboration d'un plan d'action et d'une campagne de sensibilisation qui seront lancés sur l'exercice 2019-2020.



**Diversité
& Inclusion**

..... **Pyramide des âges du groupe**



Les mesures prises en faveur de l'équilibre intergénérationnel

Afin de favoriser le partage des valeurs, la communication inter-organisationnelle et inter-générationnelle ainsi que la créativité, un programme de mentoring a été déployé depuis 2016-2017, permettant aux jeunes salariés du Groupe d'être accompagnés pendant 6 mois par un mentor provenant d'une Business Unit et d'une fonction différente de la leur. Ce programme permet de valoriser et de mettre à profit l'expérience des salariés « seniors ». Cette initiative existe au niveau du Corporate mais également dans les Business Units.

38,7 % des collaborateurs de Limagrain ont plus de 45 ans. Afin de garantir une meilleure employabilité de ces salariés en seconde partie de carrière, et prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, Limagrain a mis en place, depuis plusieurs années, un accord spécifique concernant les salariés des entreprises françaises du Groupe. L'objectif est d'accompagner plus activement chaque salarié dans la seconde partie de sa vie professionnelle tout en favorisant la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante, et ceci plus particulièrement pour les salariés proches du départ à la retraite.

Des actions de tutorat sont régulièrement pratiquées, permettant d'assurer la transmission des compétences lors de l'embauche de salariés dits « juniors » ou lors de successions sur un nouveau poste.



95,4 %
taux de maintien dans l'emploi des seniors

69
missions de mentoring

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Différentes actions sont déployées pour favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap, afin de faire progresser leur intégration dans les filiales françaises de Limagrain. À ce titre, depuis l'exercice 2012-2013, un partenariat est conclu en France avec des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer un travail dans un environnement protégé ainsi qu'avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) pour la diffusion des offres d'emploi sur une plate-forme dédiée. Des personnes en situation de handicap sont ainsi régulièrement détachées pour assister les services supports de Limagrain dans plusieurs missions opérationnelles et administratives.

3,3 %
des salariés
français
sont en situation
de handicap

Suite à la négociation annuelle de 2015, une politique sur le handicap a été déployée au sein de Limagrain dont les premiers éléments ont abouti à la mise en place du partenariat avec l'association Handischool. Ce partenariat a permis de mener des actions de sensibilisation aux handicaps sur plusieurs sites de Limagrain en France.

En février 2017, un accord Groupe sur les égalités professionnelles et la Solidarité a été signé pour les sociétés françaises. Il prévoit des actions en faveur :

- de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé,
- du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- de la communication et de la sensibilisation au handicap.

..... Nos réalisations

Sensibiliser aux situations de handicap en soutenant Handicap International

À l'occasion de la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, un challenge collaboratif a été organisé avec Handicap International – 700 salariés de sept pays ont marché ou couru durant la semaine pour augmenter le don à l'ONG. 11 058 km ont été enregistrés dans le challenge et la participation de tous a permis de verser 19 904 € pour contribuer à un projet en Ethiopie, choisi par les salariés.

Profiter des Duo Day pour une découverte réciproque autour du handicap

Les implantations de Limagne des BU Limagrain Coop, Limagrain Ingrédients, Jacquet Brossard et Limagrain Corporate ont participé au Duo Day en intégrant dans certains services des personnes

handicapées pour découvrir une activité. Réciproquement, les salariés ont pu découvrir que le handicap, selon sa nature, pouvait n'entraver en rien la capacité à mener une tâche.



Duo Day chez Limagrain Ingrédients (France).



AGIR SELON NOS PRINCIPES ÉTHIQUES ET CODE DE CONDUITE

La complexité des circuits de production et de distribution des semences, la multiplicité des acteurs privés et publics du marché, la stratégie de développement sur tous les continents et le modèle de Limagrain empreint d'une forte délégation, rendent particulièrement critique la vigilance que le Groupe doit avoir sur la conformité de ses pratiques aux principes éthiques et aux lois anti-corruption.



Diffuser et respecter notre éthique des affaires

Les cas d'éthique se reproduisent rarement à l'identique et varient très largement en fonction des cultures, des pays, des métiers ou des parties prenantes concernées. Pour répondre à cette problématique, le Groupe a mis en place une démarche et des outils pour promouvoir le réflexe de questionnement des collaborateurs. L'objectif est de favoriser l'esprit de responsabilité de chacun et de s'appuyer sur l'intelligence collective pour apprendre à gérer les ambiguïtés, la complexité et interpréter les règles avec discernement, dans toute situation. Il s'agit d'arbitrer entre le respect des règles à observer avec intransigeance et la prise en compte des exigences souvent contradictoires de l'ensemble des parties prenantes, d'initier une capacité critique, constructive et positive, individuelle et collective, car il est impensable d'isoler ce type de décision du lien social qui lie le Groupe à ses communautés.

C'est dans cette optique que les Principes éthiques et le Code de Conduite ont été conçus, dans le but de structurer les principes et les engagements fondamentaux que le Groupe souhaite faire respecter dans l'ensemble de ses entités par tous ses salariés, quels que soient leurs métiers et leurs pays. Une condition *sine qua non* pour assurer sa réputation et sa légitimité.

Le Groupe s'attache à faire respecter les lois et réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption et à la lutte contre le blanchiment d'argent (notamment la convention de l'OCDE de 1997), ainsi qu'à prendre en compte, dans la conduite de ses relations commerciales et financières, les recommandations significatives des organismes nationaux ou internationaux comme l'OFAC en matière de sanctions économiques. La

mise en conformité de Limagrain au regard de la loi française Sapin II est un projet majeur poursuivi durant l'exercice.

Indicateurs clés de performance

Près de **3 500** salariés formés par le e-learning du Code de Conduite depuis son lancement

0 alerte valide reçue

*(NB : Le dispositif d'alerte n'a été ouvert qu'au 1^{er} juillet 2019)

BE&AB : le projet éthique

Le projet, dénommé « BE&AB » pour Business Ethics & Anti-Bribery (Éthique des affaires et anti-corruption), dépasse la conformité à la seule loi Sapin II en traitant aussi les thématiques du délit d'initié et des représentants d'intérêt.

Le projet BE&AB est co-animé par la Direction Gouvernance Risques Conformité (GRC) et la Direction RSE, avec pour sponsor le Directeur Affaires Internationales et RSE du Groupe. Le Comité de Pilotage du projet s'est réuni à neuf reprises pour suivre l'évolution des chantiers et choisir certaines options en matière d'outils et de déploiement selon les piliers de la loi Sapin II.

La cartographie des risques a été réalisée avec le soutien méthodologique et opérationnel d'un cabinet extérieur. L'actualisation du Code de Conduite a été menée au cours de l'exercice pour tenir compte des évolutions réglementaires requises. Sa nouvelle version, appelée « Principes éthiques et Code de Conduite » a été présentée aux Instances Représentatives du Personnel (IRP) partout où elles existent et, à la suite de leur approbation, diffusée à tout le Groupe par Intranet. Les IRP ont aussi été consultées avant la mise en place du dispositif d'alerte. Des formations dédiées aux populations exposées aux risques de corruption vont être programmées. L'identification de ces populations (acheteurs, commerciaux, financiers, juristes, etc.) est la première étape à réaliser. Dans le cadre de leur programme de formation, tous

les Administrateurs de Limagrain ont participé en mars 2019 à une session de sensibilisation à la lutte contre la corruption animée par Transparency International France. Le process d'évaluation des tiers a été l'objet de nombreux travaux au cours de l'exercice et sera déployé au cours de l'exercice 2019-2020. Limagrain dispose déjà de mesures de contrôles comptables élaborées. Elles sont revisitées en matière d'anti-corruption à la lueur des évolutions retenues dans les autres chantiers liés à la loi Sapin II. Afin que les conséquences relatives à des cas de corruption internes soient appréhendées de manière homogène à travers l'ensemble des sociétés de Limagrain, la Direction des Ressources Humaines a analysé les dispositifs de sanction disciplinaire et vise une harmonisation des sanctions à travers tout le Groupe. Quant au système d'évaluation du dispositif, il sera mis en œuvre quand les sept éléments listés auparavant seront tous opérationnels.





..... Nos réalisations

Limagrain ouvre un dispositif d'alerte

Si les managers et responsables RH ou responsables de société ou de Business Unit doivent être les interlocuteurs privilégiés d'un collaborateur qui ferait le constat d'une action contraire aux Principes éthiques et au Code de Conduite, le Groupe met aussi à sa disposition un système de remontée d'alerte, accessible par une adresse mail dédiée. Toutes les parties prenantes externes sont aussi à même d'utiliser ce dispositif. C'est au Comité de Gestion des Alertes (CGA), composé des Directeurs GRC, RH, RSE, que revient le soin de gérer le dispositif d'alerte. Il assure une coordination et un suivi des alertes et tranche les éventuelles questions soulevées par

les collaborateurs. Lorsque la situation le justifie, le CGA peut être amené à traiter lui-même des alertes dans le cadre de comités *ad hoc*. Le CGA peut recevoir, par tous moyens, toutes questions soumises sur l'application et le contrôle des dispositions du Code de Conduite. De ce fait, il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise. Il veille également au déploiement et à l'évolution des Principes éthiques et du Code de Conduite Groupe. Des dispositifs locaux complémentaires peuvent être conçus afin d'être au plus près des spécificités des différents marchés et zones géographiques.

..... Nos réalisations

L'actualisation des Principes éthiques et du Code de Conduite

Les Principes éthiques et Code de Conduite précisent les différentes règles et réglementations en vigueur auxquelles les collaborateurs de Limagrain doivent se conformer, tout en les invitant à adopter une démarche individuelle de questionnement.

Cette actualisation du précédent Code de Conduite réalisée au cours de l'exercice a été l'occasion d'y ajouter de nouvelles thématiques ou de détailler certaines d'entre elles. Les ajouts notoires sont l'information relative au nouveau dispositif d'alerte et le glossaire, qui permet à chacun de mieux appréhender les concepts et actions liés à l'éthique des affaires. Il faut aussi noter la publication d'un engagement fort du Comité de Direction de Limagrain en faveur de la lutte contre la corruption.

Cette version actualisée est traduite en cinq nouvelles langues, qui s'ajoutent aux onze de la première version¹, afin de mettre à disposition le document dans les langues les plus parlées dans le monde, mais aussi parlées dans les pays où Limagrain emploie le plus de salariés. Il est aussi destiné à être communiqué en externe, afin que toutes les parties prenantes puissent s'y référer.

Afin de faciliter son appropriation et son utilisation en interne, il est accompagné d'un guide pratique et d'un module d'e-learning dédié, dont la pédagogie s'appuie sur le principe d'un jeu de rôle. Le guide pratique, exclusivement destiné à l'interne, a pour objet de détailler grâce à des fiches certains sujets des Principes éthiques et du Code de Conduite en lien avec la cartographie des risques. Une fiche décrit en profondeur le nouveau dispositif d'alerte. Les autres explicitent chacun des sujets, décrivent la politique du Groupe et les comportements attendus de ses salariés. Six sujets font l'objet d'une fiche : Paiement de facilitation, Cadeaux/Hospitalités, Mécénat/Sponsoring, Achat, Conflit d'Intérêts et Relations avec les Parties prenantes.

Il est à noter, que, pour la première fois, ces fiches comportent pour certains sujets des seuils. Ainsi en matière de cadeau ou de marque d'hospitalité



(offre ou reçu), des seuils de déclaration et d'acceptation ont été fixés en pourcentage de salaire moyen du pays, selon les données de la Banque Mondiale. De plus, une application sur Intranet permettra à tout salarié de déclarer les cadeaux ou hospitalités acceptés ou refusés.

Dans le e-learning, chacun est mis en situation sur la base de quatre scénarios opérationnels (cadeaux, sécurité, confidentialité des données et anti-trust) et doit résoudre ces cas d'éthique en faisant appel à un réflexe de questionnement pour agir avec bon sens et discernement. L'e-learning est aussi en passe d'être actualisé par l'ajout d'un nouveau module théorique et de nouveaux cas pratiques. L'objectif de ce complément est l'appropriation par les salariés des mécanismes du nouveau dispositif d'alerte. Après avoir découvert la théorie, chacun est amené à réfléchir au type d'alerte qu'il estimerait nécessaire de lancer dans trois situations ayant pour thème le conflit d'intérêts, le mécénat/sponsoring et les atteintes à l'environnement.

(1) allemand, anglais, arabe, brésilien, chinois, espagnol, français, hébreu, italien, japonais, néerlandais, russe, thaï, turc, ukrainien et vietnamien.



Le respect des Droits de l'Homme

Les Principes éthiques et Code de Conduite s'inscrivent dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective),
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant,
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales,
- la transposition en droit français de la directive européenne du 22/10/2014, relative à la publication d'informations non-financières.

De plus, Limagrain est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis décembre 2013. Il s'engage à promouvoir et à respecter les principes relatifs aux Droits de l'Homme au sein des équipes dans l'ensemble du Groupe et dans sa sphère d'influence, et à veiller à ne pas se rendre complice de leur violation.



A cet égard, les Principes éthiques et le Code de Conduite constituent un document opposable pour toutes les entités du Groupe dans le monde. Certaines Business Units l'ont complété par des règles propres à leur contexte local. En Inde, les filiales de Limagrain, Bisco Bio Sciences et HM.CLAUSE India ont engagé de nombreuses actions visant à l'amélioration des conditions de travail et à l'éradication du travail des enfants. Parallèlement, et avec l'appui du Groupe, HM.CLAUSE India a participé activement à la rédaction de la position de l'APSA (Asia & Pacific Seed Association) sur le sujet.

Respect des droits de l'enfant

Le Groupe est très conscient de la réalité du travail des enfants dans certaines zones géographiques et pour certaines activités liées à la production de semences. De nombreuses mesures ont été prises par les Business Units pour traiter le sujet. De plus, l'interdiction du travail des enfants est clairement rappelée dans les Principes éthiques et le Code de Conduite.

Le sujet est particulièrement prégnant en Inde. En ce qui concerne les Semences de Grandes Cultures, la Direction des Ressources Humaines de Bisco Bio Sciences a revu son règlement intérieur pour y définir les procédures de recrutement et de gestion du personnel afin de lutter contre le travail des enfants et le respect strict de la réglementation locale. Qui plus est, chaque intérimaire travaillant sur les sites de production est soumis également à un contrôle systématique à l'entrée. Une fiche d'identité est créée justifiant notamment de l'âge du travailleur. Une signalétique dédiée dénonçant le travail des enfants présente sur tous les sites complète la procédure. Les sous-traitants sont quant à eux régulièrement audités sur la base d'un plan de rotation afin de s'assurer du respect de l'interdiction du travail des enfants. De plus, des clauses sociales strictes sont incluses dans tous les contrats avec les fournisseurs et concernent notamment l'interdiction de faire travailler des enfants sous peine de suspension du contrat.

En Semences Potagères, les activités de production de HM.CLAUSE ont débuté en 2012. Depuis cette date, HM.CLAUSE India a multiplié les actions dans une démarche de progrès continu. Dans le cadre de son programme RSE spécifique, HM.CLAUSE India a déployé une procédure complète visant à abolir le travail des enfants en Inde, appelée « Child Labor Awareness Program (CLAP) ». Son premier engagement est de fixer à 16 ans l'âge minimum pour travailler, alors que la législation définit le seuil à 14 ans révolus. HM.CLAUSE s'interdit donc d'embaucher tout jeune en dessous de 16 ans dans ses activités et l'interdit à ses producteurs et sous-traitants via des clauses contractuelles. La société a aussi défini des sanctions disciplinaires pour les producteurs non respectueux des engagements d'HM.CLAUSE allant jusqu'à la suspension du contrat de sous-traitance.

Dans le cadre du Company Act⁽¹⁾, un comité RSE a été constitué et deux responsables des programmes sociaux, basés dans le Karnataka

(principale région de production de l'entreprise) ont été embauchés pour réaliser des audits internes auprès des 700 agriculteurs sous contrat. 100% des producteurs ont été audités au moins une fois au cours des périodes sensibles que sont celles de la pollinisation et de la récolte. Depuis l'été 2018, une société d'audit externe vient renforcer les équipes de HM.CLAUSE India pour mener à bien des audits complémentaires permettant un suivi plus précis.



La production de semences peut être aussi gérée par des sociétés spécialisées qui organisent la production auprès d'agriculteurs. Les mêmes standards sont exigés par HM.CLAUSE India auprès d'elles et la principale d'entre elles fait auditer ses producteurs par SGS, groupe mondial reconnu en matière d'audit et de certification.

HM.CLAUSE India a mis en place un programme de formation pour le réseau des techniciens de production et des séances de sensibilisation ouvertes aux agriculteurs sous-traitants. Depuis 2015, chaque année, entre 150 et 350 agriculteurs et les superviseurs de production sont sensibilisés au sujet de la lutte contre le travail des enfants. 100 % des producteurs suivis par la société ont été sensibilisés au cours des deux derniers exercices.

De plus, HM.CLAUSE India collabore en la matière avec de nombreuses parties prenantes d'horizons divers : autorités gouvernementales et locales, autres semenciers actifs localement et leur fédération, et des ONG comme l'Unicef ou Arisa, etc.

Arisa pour « Advocating Rights in South Asia » est la nouvelle dénomination de l'ONG ICN (India Committee of the Netherlands), avec laquelle HM.CLAUSE India collabore depuis des années notamment par sa participation au programme « Child Care Program ». Elle a publié en novembre 2018 son rapport⁽²⁾ quant à la situation du travail des enfants dans le secteur de la production de semences en Inde et décrit dans ses pages les actions entreprises, entre autres, par HM.CLAUSE India. Il note aussi les efforts considérables faits par certains semenciers, dont HM.CLAUSE India, qui ont su ramener le taux d'emploi d'enfants de 15-25 % dans le rapport 2015 à moins de 1 %, preuve que le sujet a été traité ces dernières années avec détermination.

L'éradication complète du travail des enfants demeure l'objectif et continue de faire l'objet de plans d'action.

(1) Depuis 2013, le Company Act (articles 134, alinéa 3 et 135) consacre l'obligation de responsabilité sociétale des entreprises dans le droit indien, en leur imposant de participer à leur échelle au développement et à la modernisation du pays via une obligation de gouvernance, reporting et plan d'actions de RSE.

(2) : Remedies for Indian seed workers in sight? – p 12

Lutte contre le gaspillage alimentaire

En tant que semencier, Limagrain n'est pas directement concerné par les enjeux du gaspillage alimentaire. En revanche, dans ses activités liées aux filières céréalières, qu'il s'agisse d'ingrédients ou de produits de boulangerie-pâtisserie, Limagrain veille à minimiser le gaspillage alimentaire. Cela se traduit par des actions visant à minimiser les déchets issus des process industriels, à transformer

ou valoriser ceux-ci et à donner des produits dont la commercialisation ne peut être envisagée. Face à cette problématique, l'analyse

de spécialistes externes peut être aussi sollicitée, afin de bénéficier de compétences et d'expériences externes.



FOI

284 000 €

de produits
alimentaires
données aux Banques
Alimentaires

218 000 €

investis dans
des actions
visant à minimiser le
gaspillage alimentaire

La prise en compte du bien-être animal

Dans le cadre de ses activités majoritairement liées au règne végétal, Limagrain n'utilise que très peu de produits d'origine animale. Seul Jacquet Brossard, pour ses recettes de gâteaux, consomme des œufs. Afin de contribuer à l'amélioration du bien-être animal, il s'est fixé pour objectif de ne plus utiliser d'œufs provenant d'élevage de poules en batterie à l'horizon 2022.





..... Nos réalisations

Jacquet Brossard s'engage pour lutter contre le gaspillage alimentaire

L'engagement de Jacquet Brossard se veut global puisque l'entreprise veut diminuer la quantité de déchets générés depuis la production, dans ses sites industriels, jusqu'à la consommation de ses pains et gâteaux, dans les foyers français. Ce combat majeur se traduit en actions concrètes et a débuté avec l'ADEME, dans le cadre de l'opération IAA Témoins. Grâce à cette opération, le site de Clamecy a notamment réduit la taille de ses talons exclus au tranchage en changeant ses jeux de moules (soit 50 tonnes de pain économisées par an). Le site travaille également à la revalorisation de la chapelure récupérée durant le process de fabrication en alimentation humaine (soit 800 tonnes de chapelure revalorisées par an). Et pour assurer une valorisation maximale des produits non-conformes, Jacquet Brossard déballe désormais tous ses produits perdus. Un combat qui ne fait que commencer et qui se poursuit aujourd'hui avec Phenix, expert de la lutte contre le gaspillage et sur lequel Jacquet Brossard va pouvoir s'appuyer pour réduire significativement ses pertes.

Limagrain Ingrédients analyse son process avec l'ADEME

Pour sa part, Limagrain Ingrédients a aussi entamé une démarche avec l'ADEME afin de limiter les pertes sur une ligne de production de son site de pellets. Un broyeur a ainsi été installé pour transformer en poudre la part de production perdue et pouvoir la réincorporer dans les recettes. De cette façon, sur un an, 106 tonnes de matière, gâchées auparavant, ont été réintégrées en produits nobles, économisant par là même 17 tCO₂e. Suite à ce premier essai, la démarche pourra être déployée sur la seconde ligne de production, voire sur d'autres sites.

Des dons produits pour éviter le gaspillage

Attaché à soutenir les plus démunis et à minimiser le gaspillage alimentaire, Jacquet Brossard offre régulièrement des produits qui ne seront pas commercialisés à des associations caritatives (Samu Social, Restos du Cœur, Banque Alimentaire, Secours Populaire, etc.) afin qu'elles en gèrent la distribution. Au cours de l'exercice 2018-2019, les produits donnés par Jacquet Brossard représentent un don de 284 000€.

Développer auprès de nos fournisseurs une politique d'achats responsables



En matière de relations fournisseurs, Lima-grain veille strictement au critère de non-dépendance économique et coordonne une partie significative de ses conditions d'approvisionnements et d'achats au travers d'une organisation interne dédiée, la Coordination des Achats Groupe, rassemblant des représentants des différentes Business Units structurés en Comités de pilotage par grande catégorie de produits ou de services.

Convaincu que la relation avec les fournisseurs est un levier important de création de valeur, le département Coordination des Achats du Groupe fait évoluer depuis 2014 ses processus pour intégrer des critères socio-environnementaux en s'appuyant sur son propre référentiel d'achats responsables. Dans ce cadre, en 2016, les acheteurs du Groupe ont signé la charte « Relations Fournisseurs Responsables » et ont été formés à la pratique des achats responsables par l'AFNOR.

Le département a, de plus, mis en place un Request For Information (RFI) pour l'ensemble de ses fournisseurs actifs, afin de mieux les connaître et de cerner les risques induits. De

76,3 %

des dossiers d'achat traités par la Coordination des Achats Groupe stipulent un engagement RSE de la part du fournisseur.

5

audits fournisseurs réalisés par la Coordination des Achats Groupe sur l'exercice 2018-2019

plus, afin de s'assurer du respect de la législation du travail par les fournisseurs, une demande des attestations de vigilance est intégrée dans le processus Achats. Enfin, les contrats d'achats comportent des clauses de respect de l'éthique et dispose dans leur version digitale d'un lien renvoyant au document « Principes éthiques et Code de Conduite » sur le site internet du Groupe.

Parallèlement, le Groupe a signé, en novembre 2012, la Charte de la Médiation du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) et a ainsi choisi de s'engager dans

la prévention des contentieux et la résolution amiable des litiges en recourant à la médiation chaque fois que celle-ci s'avère opportune.



Protéger les données et les systèmes d'information



Les systèmes d'information sont essentiels pour toutes les activités des sociétés du Groupe : recherche et développement, production, marketing et vente, activités supports, etc. mais aussi pour gérer les interactions tant internes qu'externes. Réseau, serveurs et applications doivent donc être à tout moment opérationnels. Et ce 7/7, 24/24 ! Multiplier les données, les traitements, les points d'accès, c'est fournir autant de possibilités d'actes de malveillance digitale visant à déstabiliser l'organisation à profiter d'informations privées ou à extorquer la société.

Une analyse du risque de défaillance a été conduite pour chaque maillon afin de déterminer la stratégie à mettre en œuvre et les coûts associés. Serveurs doublés, sauvegarde des données, capacité de reconstruction d'applications sont des mesures concourant à la capacité d'utilisation permanente des systèmes d'information dans un groupe dont les activités ne s'arrêtent jamais.

Un programme ambitieux en matière de sûreté des systèmes d'information a été déployé sur l'exercice. Il repose tout d'abord sur les compétences spécifiques des collaborateurs recrutés pour mener à bien ce projet qui allie systèmes techniques, procédures internes et contrôles, supervision et traitement. Ces actions sont complétées par l'indispensable sensibilisation au sujet faite auprès des salariés, au premier rang desquels ceux de l'IT.

La cyber sécurité repose d'abord sur des outils visant à protéger l'accès à l'infrastructure propre et aux données. La présence sur chaque poste de travail d'un agent de détection et de réponse

aux codes malveillants (anti-virus), d'une solution de détection et de blocage des communications web néfastes (proxy), alliés à un dispositif sécurisé d'accès distant (VPN), est une première étape.

L'organisation doit aussi être configurée pour assurer l'application sécurisée des outils. En premier lieu, les processus de création de compte et d'attribution de « privilèges » sur l'infrastructure IT suivent des procédures strictes décrites dans une politique de cybersécurité Groupe. Les règles en matière de « privilèges » et de gestion des systèmes d'exploitation des postes de travail et des serveurs ont été renforcées. Enfin, les comptes inactifs sont analysés chaque mois et toutes les tentatives d'attaque et incidents de sécurité sont traités systématiquement.

Mais la cyber sécurité est avant tout l'affaire de tous. Les nouveaux salariés sont donc sensibilisés aux risques lors de parcours d'intégration. Des outils d'information et de vulga-

risation sur les éléments clés (mot de passe, mobilité, mail, etc.) ont été développés et diffusés.

Enfin, pour vérifier l'impact des premières mesures et évaluer la structure, un premier test d'intrusion informatique a été conduit en fin d'exercice. Ses résultats serviront à compléter et affiner le dispositif au cours de l'exercice 2019-2020.



(1) Evolution du nombre d'attaques détectées 2018-2019 / 2017-2018

5.3 LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACTIVITÉS

Dans le cadre de ses activités, Limagrain est soumis à de nombreuses réglementations en matière environnementale. Ces réglementations sont complexes, en constante évolution, de plus en plus strictes et leur application peut s'avérer coûteuse. Elles sont notamment relatives au management quantitatif et qualitatif de l'eau, à l'air, aux émissions de gaz à effet de serre, à la pollution des sols, à l'utilisation des ressources naturelles, à la préservation de la biodiversité ou encore au bruit, aux poussières et aux déchets. En cas de pollution, les impacts sur l'environnement pourraient engager la responsabilité du Groupe et avoir de graves conséquences.



L'impact des activités de Limagrain sur l'environnement est une préoccupation gérée au plus près du terrain, au niveau des Business Units, dans une démarche volontaire et responsable. De plus, Limagrain intègre également la prévention du risque environnemental dans sa politique de gestion des risques, avec la mise en

œuvre de standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde. Cet engagement passe

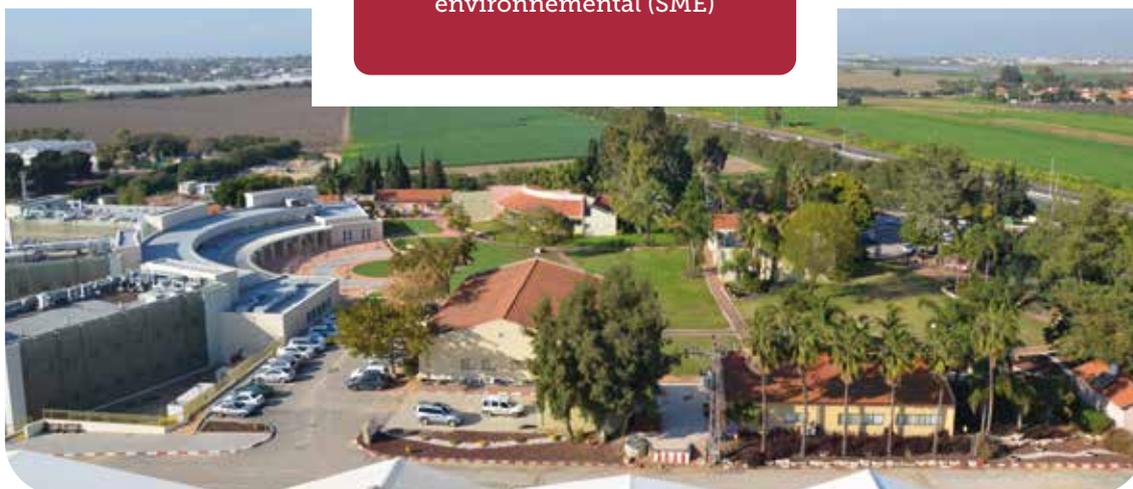
également par la maîtrise (mesure, optimisation, innovation) de l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que par une attention portée à l'amélioration de la quantification et de la valorisation des déchets.



Indicateur clé de performance

20 %

du CA des sociétés disposant d'un site industriel couvert par un système de management environnemental (SME)



Hazera : le site de Brurim (Israël) est certifié en matière environnementale ISO 14001.

Mettre en place un système de management environnemental à l'échelle des sites

Limagrain a défini un programme pour limiter les impacts environnementaux de ses activités.

Lancé en 2018 sous le nom de LEIA (Limit Environmental Impact of our Activities), il repose sur la mise en place d'un système de management environnemental applicable sur l'ensemble

des sites et sur la conformité vis-à-vis des lois, règlements et exigences environnementales partout dans le monde. Quatre thématiques sont retenues dans ce programme et font l'objet de mesures et d'objectifs précis, à savoir :

Initier la mise en place d'un système de management environnemental Groupe		
Thématiques	Enjeu	Objectif
Déchets	Assurer la valorisation des déchets	Fiabiliser le reporting sur les déchets et s'assurer de leur traitement d'ici 2020 Valoriser 85 % des déchets d'ici 2022
Energie	Baisser la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre	Réduire de 10 % la consommation d'énergie d'ici 2022 (vs 2015-2016) Encourager et déployer des solutions pour diminuer l'impact des transports liés aux activités Utiliser 10 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2022
Eau	S'assurer de la qualité des effluents et optimiser la consommation d'eau	Réduire la consommation d'eau de ville de 5 % d'ici 2022 (vs 2016-2017)
Biodiversité	Protéger les écosystèmes présents sur les sites	Identifier, suivre et préserver les biotopes et espèces protégées présents sur les sites proches d'une zone protégée

Pour chacun de ces quatre axes, les sites de Limagrain, partout à travers le monde, mettent en place de nombreuses actions de nature et d'ampleur très diverses. La prise en compte des impacts environnementaux est une réalité dans les choix en matière d'investissement dans de nouveaux équipements ou dans les opérations de maintenance. Les pratiques quotidiennes, qu'elles soient liées au process de fabrication ou aux habitudes de vie dans le cadre professionnel, sont aussi largement réétudiées à l'aune de ses objectifs.



4,8 millions d'€ investis sur l'exercice dans des actions visant à la réduction des impacts environnementaux

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets



Gestion et valorisation des déchets

Les activités semences et produits céréaliers de Limagrain produisent majoritairement des déchets organiques (70 %) et peu de déchets dangereux (10 %). Les possibilités de les valoriser sont donc nombreuses et permettent d'atteindre le taux de 85,8 % de valorisation des déchets non-aqueux. La valorisation matière représente 76 % et celle en énergie 24 %, notamment par la combustion des rafles de maïs provenant de la production de semences.

Il est à noter que la performance des différentes sociétés du Groupe est encore très variable sur ce sujet. Toutefois, de nombreux investissements ont été conduits au cours de l'exercice en lien avec les déchets et visent :



50 108

tonnes de déchets générées

85,8 %

des déchets non-aqueux sont valorisés

- la réduction des volumes, soit par l'évolution des process conduisant à moins de déchets, soit par l'augmentation de la valorisation,
- la prévention du risque lié aux déchets dangereux, majoritairement liés aux produits chimiques,
- l'amélioration de la gestion des déchets et des pratiques de la société,
- l'amélioration des comportements par la formation et la communication.

Un axe majeur d'action retenu dans tout le Groupe au sujet des déchets est la gestion du risque de déversement d'eau polluée. Trois leviers sont activés pour réduire ce risque : éviter les contaminations, collecter les eaux souillées et assurer leur traitement adéquat.



Limagrain Ingrédients : chaudière installée sur le site d'Ennezat (France) valorisant en énergie les rafles de maïs provenant de la production de semences de Limagrain Coop.

Nos réalisations



Projet de gestion des déchets à la station Los Mochis d'HM.CLAUSE México (Mexique).

Limagrain Iberica met en place des actions pour prévenir les déversements

Notamment sur son site d'Elorz (Espagne), Limagrain Iberica a mis en œuvre de nombreuses mesures au cours de l'exercice pour prévenir les risques de pollution et traiter les déchets dangereux. La formation approfondie des personnels à l'utilisation et la maintenance des produits dangereux est un préalable. L'installation de stockages adaptés et de bacs de rétention complètent le dispositif.

Bisco Bio Sciences valorise ses déchets dangereux

Trouver une filière de valorisation des déchets dangereux n'est pas facile dans certains pays. En l'absence de solution identifiée en Inde, Bisco Bio Sciences les stockait depuis 4 ans. La société vient de trouver une filière locale de valorisation énergétique de ses déchets dangereux. L'exercice 2018-2019 voit donc sa quantité de déchets dangereux croître de plus de 50 % compte-tenu de la valorisation des déchets stockés. Pour 2019-2020, le volume de déchets dangereux généré par Bisco Bio Sciences reviendra à un niveau normal correspondant à son activité.

Un dispositif commun en France pour traiter les déchets

L'exercice est marqué par la mise en place d'un dispositif commun de gestion des déchets pour la France, suite à l'appel d'offres réalisé l'exercice dernier auprès de différents prestataires pour la gestion des déchets sur tous les sites français

de Limagrain. L'objectif était de repenser les besoins et les filières de traitement, de mutualiser les ressources et d'harmoniser la gestion et le traitement des déchets en France. Le secteur d'activité du traitement des déchets demeure un secteur compliqué et la mise en place des choix retenus s'avère plus difficile que prévu tant sur le plan opérationnel que sur la traçabilité réglementaire qu'elle devait procurer. Le travail de la commission gérant l'appel d'offres se poursuit donc afin de disposer au plus vite des prestations contractuelles des fournisseurs retenus.

Jacquet Brossard entame un travail sur des emballages plus vertueux

Les meilleurs déchets sont ceux qui n'ont pas été produits. C'est l'objectif que poursuit Jacquet Brossard avec un groupe de travail dédié à l'éco-conception de ses emballages.

C'est accompagné de Citéo - le nouveau Ecoemballage - que Jacquet Brossard a débuté son travail lors d'une journée de sensibilisation aux enjeux du tri et du recyclage au centre de Limeil Brévannes (France). Depuis cette visite, les membres du groupe de travail composé de représentants du marketing, du commerce, de la R&D, des achats et de la RSE se réunissent tous les 3 mois pour faire le point sur les chantiers en cours en matière d'éco-conception. Leur objectif est de réduire l'impact environnemental des emballages pains et pâtisseries. Diverses pistes telles que l'élaboration de nouveaux emballages 100% recyclables, la réduction ou encore la suppression de ceux-ci sont en cours de travail.



Baisser notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre



L'énergie consommée par Limagrain sert majoritairement au séchage des semences, au chauffage des serres, aux installations agro-industrielles et aux déplacements professionnels de ses collaborateurs. Si les deux dernières rubriques sont relativement corrélées au niveau d'activité, les premières dépendent fortement du contexte agro-climatique de l'année.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre liées à la production des semences de Limagrain chez ses partenaires agriculteurs-multiplicateurs, des estimations ont été réalisées en se basant sur les dernières données disponibles d'EcoInvent¹. Le facteur d'incertitude s'avère trop important pour communiquer un chiffre précis. Cependant, ces estimations ont permis d'identifier que, parmi les espèces travaillées par Limagrain, certaines sont plutôt émettrices de carbone au cours de leur culture (tomate, poivron, courgette, maïs, etc.) et d'autres captatrices (haricot, blé, carotte, etc.). Au regard de la répartition des surfaces utilisées par espèce, le bilan carbone global de la production des semences par les partenaires agriculteurs-multiplicateurs de Limagrain serait proche de zéro, les espèces émettrices et captatrices compensant leurs impacts en matière d'émissions.

La réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre est un objectif majeur du programme LEIA, qui se traduit par nombre d'actions dans toutes les BU.

Depuis 2015, l'investissement de Limagrain en la matière atteint plus de 6 millions d'euros à travers près de 200 actions.

Il est à noter qu'en application de la Directive Européenne 2012/27/UE, une campagne d'audits énergétiques est menée par un tiers indépendant au cours de l'année 2019 sur 21 sites européens de Limagrain, qui représentent 54,6 % de la consommation globale du Groupe. Les résultats de ces audits fourniront des préconisations à étudier pour la formalisation de plans d'action à mettre en œuvre sur les exercices 2019-2020 et suivants.



496 568 MWh
d'énergie consommés

dont

10,3 % d'énergies renouvelables

Emission

de gaz à effet de serre (GES)
(y compris fluides frigorigènes)

104 912 tCO₂e

264 kWh
/ 1 000 €
de chiffre d'affaires

Plus de 6

millions d'€
investis depuis 2015 dans
des actions visant à réduire
la consommation d'énergie



¹ La base de données EcoInvent fournit des données de processus bien documentées pour des milliers de produits concernant leur impact environnemental.

Les pratiques et actions individuelles, cumulées par plus de 10 000 salariés de Limagrain, peuvent aussi avoir un impact positif sur la réduction des consommations.

Dans les sites, la réduction des consommations énergétiques provient d'abord de petits gestes individuels, de changement d'habitudes et de pédagogie maintes fois répétée. La mise en place de procédures d'extinction, de détection de présence, etc. font l'objet d'une attention toute particulière.

La promotion de nouveaux modes de travail, souvent liés aux capacités des outils digitaux, y contribue aussi. Ainsi les possibilités offertes par Skype en matière de visio-conférence et le développement du télétravail permettent de réduire les déplacements. Les trajets domicile-tra-

vail sont aussi transformés par le co-voiturage individuel, l'organisation de transports collectifs pour rejoindre le lieu de travail (Bisco en Inde ou HM.CLAUSE au Vietnam) ou celle du transport gare/lieu de travail (Vilmorin Mikado à La Ménitrie), les politiques déployées pour favoriser l'usage du vélo (Biogemma ou Limagrain Corporate en France).

Les déplacements professionnels faisant partie des postes de consommation énergétiques importants, les évolutions en matière de politique de déplacements ont un impact substantiel sur la réduction de nos consommations énergétiques. Favoriser le train à la place de l'avion sur des distances moyennes, choisir les véhicules des collaborateurs en fonction d'un seuil maximum d'émission de CO₂ (moins de 120 gCO₂/km), sont des mesures qui concourent à cet objectif.



Hazera – site de Warmenhuizen (Pays-Bas) : la construction de cette nouvelle station de recherche permet l'amélioration des performances en matière d'eau et d'énergie.

..... Nos réalisations

Choisir des équipements moins énergivores

En matière d'équipement, le remplacement d'éclairages conventionnels par de nouveaux dispositifs à LED est une voie de diminution de la consommation souvent mise en œuvre, comme chez HM.CLAUSE sur son site français de La Bohale, ou chez Limagrain Europe à Elorz (Espagne), Nérac (France), Fondi (Italie) ou Rilland (Pays-Bas), entre autres.

Adapter le rythme des équipements aux consommations

Une source de réduction de consommation réside aussi dans l'adaptation du débit de certains équipements aux besoins. En effet, une pompe, un compresseur, un séchoir ou un aspirateur ne nécessite pas de fonctionner en permanence à pleine puissance. L'installation de variateurs électroniques de vitesse sur ces équipements permet au matériel de s'adapter aux besoins et ainsi de ne consommer que l'énergie nécessaire. Hazera, sur son site industriel de Sderot en Israël, le met en œuvre sur un compresseur et HM.CLAUSE sur une station de pompage à Davis (Etats-Unis).

Choisir une énergie produisant moins de GES

Abandonner le diesel pour le gaz naturel liquéfié (GNL) est aussi une évolution dans les pratiques énergétiques. Bisco Bio Sciences en Inde, Vilmorin Mikado pour son site de Toké (Japon) ou Limagrain Iberica à Elorz (Espagne) ont opté pour ce changement. Si l'énergie consommée demeure non-renouvelable, le choix du GNL permet une réduction de près de 22 % d'émission de gaz à effet de serre, contributeurs majeurs du changement climatique.

Jacquet Brossard entame le renouvellement de ses groupes froids

Les groupes froids ont un rôle essentiel dans tous les sites d'envergure et notamment dans les usines de Jacquet Brossard. Or ces équipements sont gros consommateurs d'énergie, donc émetteurs de gaz à effet de serre, encore amplifiés par les fuites de gaz réfrigérants qui en libèrent. Représentant un investissement important, le remplacement de groupe froid ne se fait qu'en cas d'évolution majeur du besoin ou de fin de vie.

A Pithiviers, dans l'usine Brossard, une évolution du périmètre des bâtiments imposait le remplacement du groupe froid, ouvrant donc une opportunité pour améliorer l'équipement. Cette amélioration notable revêt plusieurs dimensions concourant toutes à la diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

Installé au cours de l'exercice, le nouveau groupe froid consomme moins pour produire le froid, récupère la chaleur dégagée pour chauffer certains espaces et utilise du gaz propane comme gaz réfrigérant. Cette récupération d'énergie permet de chauffer gratuitement un entrepôt, évitant une consommation d'énergie estimée à 462 MWh annuellement pour un chauffage équivalent par aérotherme, soit l'équivalent de 5 % de la consommation de l'usine. Quant au propane, à la différence des gaz réfrigérants habituels, il n'a pas d'influence sur la couche d'ozone. Sa gestion en est donc facilitée, notamment en cas de fuite. Enfin, ce renouvellement matériel est éligible au dispositif français des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui permettent un financement extrêmement avantageux de ces investissements. Profitant de ce contexte fort favorable, Jacquet Brossard va renouveler, au cours de l'exercice 2019-2020, une partie des groupes froids de ses usines de Clamecy, de Saint-Beauzire et de Sens. Limagrain Europe fera de même pour le centre de recherche de Chappes.



Vilmorin Mikado - site de Toké (Japon) : la société a introduit le gaz naturel liquéfié dans son mix énergétique et réduit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre.

Économiser l'eau et contrôler nos rejets aqueux



Limagrain aborde la question de l'eau sous deux aspects : la qualité des effluents et la consommation. Le référentiel de gestion des risques du Groupe prévoit l'analyse de tous les rejets aqueux de Limagrain et leur traitement en cas de besoin. La plupart des sites de Limagrain sont équipés de dispositifs adaptés pour minimiser le risque de pollution, notamment grâce à des dispositifs de rétention des eaux polluées, des bassins de retraitement et un processus de gestion des boues. Les actions menées en matière de gestion de l'eau visent à connaître et réduire nos consommations et à développer son recyclage.

Au cours de cet exercice, sur les 42 actions indiquées, 27 concernent la consommation d'eau et 15 la prévention de la pollution de l'eau ou la gestion des déchets aqueux.

En matière de consommation, l'eau est principalement destinée à l'irrigation des serres de culture et à l'usage domestique (eau sanitaire). Les sociétés du Groupe, au regard de la

spécificité de l'activité, utilisent l'eau du réseau de distribution urbain (11,5 %), les eaux de forage (69,6 %), les eaux de surface (14,5 %) ou encore les eaux de pluie (4,4 %). Les aléas climatiques sont des facteurs très importants dans l'évolution de la consommation d'eau de Limagrain. Pour rappel, l'ouragan Irma qui avait touché, entre autres, la Floride en septembre 2017 détruisant les cultures d'automne, avait eu pour conséquence une diminution de 200 000 m³ de la consommation.



2 605 357 m³
d'eau consommés



dont
504 682 m³
d'eau de ville

1,4 m³ eau
/ 1 000 €
de chiffre d'affaires

Plus de 2,2
millions d'€
investis depuis 2015
dans l'amélioration de
la gestion de l'eau



Afin de pouvoir agir sur notre usage de l'eau et optimiser celui-ci, il faut pouvoir mesurer nos prélèvements. L'objet d'un certain nombre d'actions est donc d'installer des compteurs, permettant de mesurer et d'objectiver les actions futures. L'amélioration du reporting joue donc un rôle dans la croissance constatée.

De manière empirique ou contrôlée, la volonté de réduire et d'optimiser l'usage de l'eau fait partie des objectifs des actions mises en place. Le premier levier pour réduire la consommation réside dans la maintenance et l'entretien des réseaux pour éviter les fuites et le gaspillage.

Le second levier réside dans le choix de systèmes d'irrigation performants. L'utilisation de systèmes d'irrigation goutte à goutte continue de se développer. Ils permettent d'acheminer l'eau directement au système racinaire de la plante. C'est aujourd'hui la technique la plus économe en eau. L'arrosage par goutte à goutte facilite aussi l'apport d'engrais directement à la plante. Là aussi, cette technique limite la consommation des intrants au strict minimum. En parallèle, la plupart des sociétés du Groupe ont mis en place d'autres systèmes également plus économes en eau afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées :

- cultures hors-sol,
- paillage au sol en plein champ,
- couche de sable pour les cultures sous serre permettant d'éviter l'évaporation.

Enfin l'utilisation de logiciels de gestion de l'irrigation est une voie de réduction permettant d'ajuster l'irrigation aux réserves hydriques du sol, aux besoins des plantes et aux conditions et prévisions météorologiques.

De plus, l'accompagnement et la formation des producteurs sont des facteurs clés dans la réduction de la consommation d'eau chez les partenaires de Limagrain. À cet égard, Limagrain Europe met à disposition d'un panel de producteurs de semences de maïs de la zone angevine un outil digital de gestion de l'irrigation. Basé sur la méthode du bilan hydrique associée à une prévision météorologique géolocalisée, le logiciel suit le besoin prévisionnel en eau de chaque parcelle. Les agriculteurs-multiplicateurs saisissent leurs informations d'irrigation et partagent les informations avec les équipes agronomiques de Limagrain Europe.



Protéger les éco-systèmes présents sur nos sites majeurs

Fort de ces liens tissés avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, Limagrain a sollicité ces deux ONG pour mener, au cours de l'été 2018,

un diagnostic de son site de Saint-Beauzire en matière de biodiversité. Les conclusions présentées en octobre 2018 font un inventaire précis des espèces présentes sur ce site de 10 ha :

Espèces	Végétales	Animales		
		Oiseaux	Papillons de jour	Orthoptères
Présence	173	26	13	12
Espèces considérées menacées	2	3	0	2
	Laitue à feuilles de saule (<i>Lactuca saligna</i>) (LRR - EN) Inule d'Angleterre (<i>Inula britannica</i>) (LRR - CR)	Moineau friquet (LRR - VU), Linotte mélodieuse (LRR - NT) Chardonneret élégant (LRR - NT)		L'Aiolope automnale (LRR - NT) Aiolope émeraudine (LRR - NT)

LRR : liste rouge régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacé)

Les recommandations formulées à cette occasion afin de préserver la biodiversité présente et la développer ont été analysées avec les services et prestataires en lien avec la gestion du site. Des actions en matière de fauche différenciée ou de développement d'habitat pour les espèces animales ont été mises en place. L'évolution en la matière ne peut être jugée que sur le moyen, voire le long terme. A cet effet, un nouveau diagnostic sera réalisé en 2021-2022. Entre-temps, un diagnostic similaire a été engagé, à une dizaine de kilomètres, sur le site d'Ennezat, qui rassemble sur plus de 70 ha différentes activités industrielles, dont l'usinage d'une part importante des semences de grandes cultures commercialisées par Limagrain Europe.



Inule d'Angleterre : présente au siège social de Limagrain, cette espèce est considérée comme menacée localement.



LIMAGRAIN EN CHIFFRES

61 LES DONNÉES SOCIALES

Nombre de salariés



	Limagrain Coop	Limagrain Semences de Grandes Cultures	Limagrain Semences Potagères	Produits de Jardin	Ingrédients Céréaliers	Boulangerie Pâtisserie	Holdings	Total
2016-17	423	2363	3653	281	251	1211	361	8543
2017-18	406	2413	3714	258	338	1305	370	8804
2018-19	399	2478	3812	265	335	1279	340	8908
% 18-19	4,5	27,8	42,8	3,0	3,7	14,4	3,8	-

Répartition



	Recherche & Développement	Marketing & Commerce	Logistique & Production	Fonctions supports
Salariés en %	23	24	35	18
Stagiaires en %	36	18	18	28

	Europe	Amériques	Moyen-Orient & Afrique	Asie & Pacifique
Salariés en %	64	13	9	14
Stagiaires en %	81	13	3	3

	Hommes	Femmes	France	Autres pays	Managers ⁽¹⁾	Non-managers
Nombre	5584	3324	3963	4945	2753	6155
%	62,7	37,3	44,5	55,5	30,9	69,1

(1) Selon la définition retenue par Limagrain, un manager est un encadrant ou un expert d'un niveau d'études supérieur à 5 ans ou équivalent acquis par expérience.

Recrutement

Recrutement	Titularisation	% titularisation
962	351	36,5 %



Recrutement hors titularisation	Manager	Jeunes de – de 26 ans	Sans expérience professionnelle
611	48,6 %	14,8 %	8,2 %

Départs

Départs	Retraite	Démission	Licenciement	Autres
992	14,5 %	44,2 %	27,5 %	13,8 %



LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LIMAGRAIN

Energie et gaz à effet de serre



Source	Consommation (kWh) 2018-2019	%	Emissions de gaz à effet de serre (kg CO ₂ e) 2018-2019	%	% avec fluides frigorigènes
Electricité	179 270 312	36,1 %	30 813 840	30,3 %	29,4 %
Gaz de ville	148 026 592	29,8 %	35 378 356	34,7 %	33,7 %
Diesel pour les sources mobiles	54 525 846	11,0 %	17 611 848	17,3 %	16,8 %
Energies renouvelables	51 324 179	10,3 %	10 594	0,1 %	0,1 %
Essence mobile	15 316 995	3,1 %	4 886 121	4,8 %	4,6 %
Autres consommations de gaz	23 690 154	4,8 %	6 269 058	6,1 %	5,9 %
Autres consommations de pétrole	13 226 953	2,7 %	4 272 307	4,2 %	4,1 %
Autres	11 186 795	2,2 %	2 600 835	2,5 %	2,5 %
Total Énergie	496 567 826	100 %	101 842 959	100 %	
Fluides frigorigènes	N/A	-	3 068 657	-	2,9 %
Total scope 1 et 2 avec fluides frigorigènes	-	-	104 911 616	-	100 %

Eau



Origine	Forage	Surface	Pluie	Réseau urbain	Total
Consommation en m³	1 651 667	344 035	104 973	504 682	2 605 357
%	64 %	13 %	4 %	19 %	-

Déchets (volume/nature)



Type de déchet	Organique	Non-dangereux	Dangereux	Aqueux dangereux	Total
Tonnage	34 780	10 392	3 372	1 563	50 108
%	69 %	21 %	7 %	3 %	-

Gestion des déchets non-aqueux



Type de traitement	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Enfouissement	Total
Tonnage	10 116	31 521	6 907	48 545
%	21 %	65 %	14 %	-

Répartition par activité



	Limagrain Coop	Limagrain Semences de Grandes Cultures	Limagrain Semences Potagères et Produits de Jardin	Ingrédients Céréaliers	Boulangerie Pâtisserie
Energie	10 %	27 %	28 %	11 %	24 %
Eau	1 %	16 %	75 %	3 %	5 %
Déchets	13 %	45 %	22 %	2 %	18 %

A modern office interior featuring a reception desk in the foreground with a red panel that reads "Centre de recherche". The background shows a lounge area with black armchairs and a coffee table, a red wall with a large abstract painting, and a mezzanine level with a glass railing. A decorative graphic of white dots forms a stylized arrow pointing upwards and to the right.

NOTE MÉTHODO- LOGIQUE

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de Limagrain se base sur :

- les dispositions réglementaires liées à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce français ;
- les principes et recommandations de la norme ISO 26000 qui ont permis au Groupe de définir ses enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale d'entreprise afin de répondre à la fois à des objectifs économiques, environnementaux, sociaux/sociétaux et aux attentes des parties prenantes ;
- les lignes directrices pour le reporting Développement durable du référentiel G4 de la Global Reporting Initiative ;
- les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU.

La période de reporting est fondée sur une année fiscale (du 1^{er} juillet au 30 juin).

7.1 PÉRIMÈTRE

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Limagrain. Pour l'exercice 2018-2019 : le reporting social, sociétal et environnemental couvre 98,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2018-2019 de Limagrain (100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel). Cependant, l'absence de suivi de la part de certaines filiales oblige Limagrain à calculer certaines données sur un périmètre réduit.

En matière d'énergie, le taux de couverture est de 98,4 % du chiffre d'affaires 2018-2019. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel⁽¹⁾.

En matière d'eau, le taux de couverture est de 97,4 % du chiffre d'affaires 2018-2019. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel⁽¹⁾.

En matière de déchets, le taux de couverture est de 95,6 % du chiffre d'affaires 2018-2019 des sociétés interrogées. Cela représente 96,0 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel⁽¹⁾.



Variations de périmètre
Afin de pouvoir calculer les variations des données entre chaque année, des calculs ont été effectués pour mesurer l'effet périmètre.

Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé en regard de la donnée communiquée.

Sur les périmètres susvisés, les règles de consolidation extra-financière sont les mêmes que les règles de consolidation financière.

7.2 PROCÉDURES MÉTHODOLOGIQUES

Les procédures du Groupe sont composées :

- d'une procédure rédigée et comprenant entre autres un rétroplanning, la définition du périmètre, une description de l'outil de reporting et des procédures de contrôle et de validation. Cette procédure est mise à disposition dans un espace SharePoint dédié à la collecte de données et dans l'outil de gestion documentaire du groupe ;
- d'un outil de reporting (plateforme Web) incluant des tests de cohérence lors de la saisie et des aides à la saisie (définitions) directement sous les questions ;
- d'un glossaire ;
- d'une aide déchet ;
- d'une calculatrice énergétique disponible sur SharePoint et sur un groupe Yammer dédié à la collecte des données ;
- d'un tutoriel sur un groupe Yammer dédié à la collecte des données.

7.3 PERTINENCE ET CHOIX DES INDICATEURS

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international,
- des particularités des lois sociales de certains pays,
- des changements de définition pouvant affecter leur comparabilité,
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre,
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de sociétés en participation avec des partenaires extérieurs,
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Par ailleurs, certains indicateurs ont fait l'objet d'un calcul spécifique.

Le turnover a ainsi été calculé selon la formule :

$$\frac{(\text{Nombre d'entrées} + \text{Nombre de départs})/2}{\text{Effectif total}}$$

Le taux de maintien des seniors a été calculé selon la formule :

$$\frac{\text{Nombre de salariés de plus de 57 ans}}{(\text{Nombre de salariés de plus de 57 ans} + \text{Nombre de départs de salariés de plus de 57 ans (n'incluant pas les départs en retraite)})}$$

L'absentéisme a été calculé selon la formule :

$$\frac{\text{Nombre de jours d'absentéisme}}{(220 \times \text{Effectif total})}$$

7.4 CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Chaque site, chaque société et chaque Business Unit sont responsables des données qu'elles fournissent, tout comme l'est la Direction en charge de la consolidation de l'indicateur publié.

L'organisation du reporting extra-financier repose sur :

- la Direction RSE Groupe qui coordonne les Business Units, consolide toutes les données extra-financières et s'assure de la cohérence des données sociétales et environnementales ;
- la Direction Ressources Humaines Groupe qui s'assure de la cohérence des données sociales ;
- la Direction Financière pour la consolidation des données sur les effectifs ;

- un réseau de « coordinateurs Business Units » qui gère le reporting des sociétés filiales et de leurs sites et valide leurs données ;
- des « interlocuteurs société », désignés par les coordinateurs Business Units, qui valident les données des sites, transmettent les données de leur société et fournissent les pièces justificatives ;
- des « interlocuteurs site », désignés par les coordinateurs Business Units, qui transmettent les données de leur site et fournissent les pièces justificatives.

Le contrôle et la consolidation de ces données sont réalisés en deux phases :

Première phase : chaque entité (Limagrain et ses filiales) consolide les données de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau entité sont ensuite mises à la disposition de la Direction RSE Groupe qui transfère les données sociales à la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Deuxième phase : la Direction des Ressources Humaines Groupe et la Direction RSE Groupe consolident les données sur l'intégralité du périmètre et veillent à leur cohérence, notamment grâce à des tests croisés avec le système de reporting de consolidation financière.

Contrôles externes

Pour l'exercice 2018-2019, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par Grant Thornton. Parallèlement, des audits de sites ont été menés sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux sur six sociétés au sein de cinq Business Units représentatives des activités du Groupe, afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting :

- Bisco Bio Sciences (Inde, activité Semences de Grandes Cultures),
- Hazera Seeds Ltd (Israël, activité Semences Potagères),
- Hazera Seeds BV (Pays-Bas, activité Semences Potagères),
- HM.CLAUSE SA⁽²⁾ (France, activité Semences Potagères),

- Limagrain Ingrédients (France, activité Ingrédients Céréaliers),
- Limagrain SCA (France, activité Limagrain Coop),
- Limagrain Ukraine (Ukraine, activité Semences de Grandes Cultures),
- Savane Brossard (France, activité Boulangerie-Pâtisserie),
- Vilmorin SA (France, activité Semences Potagères).

La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique (voir §8.). Le glossaire des indicateurs est disponible sur demande.

(1) La liste des sociétés concernées est disponible sur demande auprès du service RSE Groupe.

(2) Seulement pour la partie environnementale du reporting

7.5 L'ENGAGEMENT DE LIMAGRAIN VIS-À-VIS DU PACTE MONDIAL

Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies invitent les entreprises à :



DROITS HUMAINS

- 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits Humains ;
- 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits Humains.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;



ENVIRONNEMENT

- 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- 7 : Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En 2013, Limagrain a formalisé son engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies. Depuis lors, les Rapports de Développement Durable décrivent, chaque année, en quoi Limagrain est inscrit dans une démarche de progrès continu en matière de droits humains, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Cette première Déclaration de Performance Extra-Financière de Limagrain poursuit le même objectif que les Rapports de Développement Durable et remplit le besoin d'une Communication sur le Progrès (COP) exigée par notre engagement.

Au regard de chacun des dix principes du Pacte Mondial, Limagrain décrit ses politiques et actions mises en œuvre pour y répondre dans la partie 5 de ce document, selon le sommaire ci-dessous :

- 5.1 Créer un environnement propice à l'épanouissement professionnel
- 5.2 Agir selon nos Principes Ethiques et Code de Conduite
- 5.3 Limiter l'impact environnemental de nos activités



**RAPPORT DE
L'ORGANISME
TIERS
INDÉPENDANT**

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux adhérents,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société coopérative agricole Limagrain, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 juin 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

¹ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants² :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 17 % et 51 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

2 - **Informations quantitatives sociales** : effectifs permanents, évolution et répartition ; nombre de départs et nombre d'entrées par type de motif ; nombre d'heures de formation ; nombre de personnes formées et répartition ; taux de fréquence des accidents avec arrêt ; taux de gravité des accidents.

Informations quantitatives environnementales : consommation d'énergies et répartition par activité ; émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) ;

consommation d'eau par source et répartition par activité ; quantité de déchets générés et répartition par activité et type de valorisation ; volumes d'eaux usées dangereuses et non dangereuses.

3 - Bisco Bio Sciences ; Hazera Seeds BV ; Hazera Seeds Ltd ; HM.CLAUSE SA ; Limagrain Ingredients ; Limagrain Ukraine ; Limagrain SCA ; Savane Brossard ; Vilmorin SA.

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁴ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre mars et novembre 2019 pour une durée totale d'intervention d'environ seize semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 25 novembre 2019

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de

Grant Thornton International

Amaud Dekeister, Associé

Tristan Moure, Directeur

4 - Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « S'engager auprès des communautés des territoires de nos implantations » ; « Développer des solutions végétales et culturelles durables pour contribuer à relever les défis de demain » ; « Assurer à nos clients des produits sûrs et de qualité » ; « Protéger, enrichir et diffuser la biodiversité végétale » ; « Assurer la

sécurité et la sûreté des personnes » ; « S'engager pour la diversité et l'égalité professionnelle » ; « Développer auprès de nos fournisseurs une politique d'achats responsables » ; « Protéger les éco-systèmes présents sur nos sites majeurs ».

SIÈGE SOCIAL :

Biopôle Clermont-Limagne
14 rue Henri Mondor
63360 Saint-Beauzire
France

ADRESSE POSTALE :

CS 20 001
63360 Gerzat
France
Tél. +33 (0)4 73 63 40 00
Fax. +33 (0)4 73 63 40 44



www.limagrain.com
#Limagrain